

Procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire des citoyennes et citoyens actifs de la commune Val-de-Charmey, du lundi 14 décembre 2015 à 20h00, à la salle Gastlosen de l'Hôtel Cailler, convoquée par la Feuille officielle n° 48 du 27 novembre 2015, par l'Echo Val de Charmey n° 46 du 2 décembre 2015, ainsi que par affichage au pilier public.

Présidence	M. Félix Grossrieder, Syndic
Secrétaire	M. Jean-François Rime
Scrutateurs	Mme Marie-Joëlle Andrey M. Bertrand Romagnoli
Présents :	148 citoyens (selon art. 9 de la Loi sur les communes)

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 16 novembre 2015, publié dans l'Echo de Charmey n° 47 du 9 décembre 2015 et à disposition sur le site www.val-de-charmey.ch
2. Budget 2016
 1. Budget de fonctionnement 2016
 - Rapport de la commission financière
 2. Budget d'investissement 2016
 - Rapport de la commission financière
3. Crédit d'accompagnement aux Remontées mécaniques
4. Crédit Aménagement place de la télécabine
5. Crédit d'étude aménagements routiers et parking
6. Achat du terrain de la Delèze
7. Crédit réfection sol parking souterrain Gros Plan 10A
8. Achat d'un tonne-pompe
9. Crédit de soutien à « La Forge »
10. Approbation de la convention intercommunale du complexe scolaire intercommunal
11. Règlement communal concernant l'accueil extra-scolaire (AES)
12. Planification financière 2015 - 2019
13. Divers
 - Information sur le projet d'école

M. le Syndic. Mesdames et Messieurs. Avec mes collègues de l'exécutif, je vous souhaite la plus cordiale bienvenue. Merci d'avoir répondu à notre convocation. J'aurais envie de dire que cette assemblée sera probablement moins rébarbative que la dernière, où nous avons passé une dizaine de règlements, avec une participation d'une quarantaine de personnes. C'est donc presque l'euphorie ce

soir par rapport au nombre de participants, sachant que tout de même, Val-de-Charmey représente environ 1'750 électeurs. C'est donc en voie d'enthousiasme, ou du moins en devenir.

Cette assemblée a été convoquée conformément aux règles habituelles, d'une part dans la Feuille officielle, d'autre part dans le journal local l'Echo. Y-a-t-il des remarques concernant cette convocation ? Cela n'a pas l'air d'être le cas, je considère que nous pouvons débattre normalement.

Nous avons deux journalistes qui n'ont pas le droit de vote, M. Sanchez du journal La Liberté, et M. Dutoit de La Gruyère. Merci à eux de leur intérêt. Je signale au public que Radio Fribourg s'est excusé. Sans droit de vote également, M. Stéphane Grandjean, comptable communal et résident de Botterens.

Y-a-t-il des remarques éventuellement concernant l'ordre du jour proposé ? Cela n'est pas le cas non plus, nous passons donc au point 1 de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 16 novembre 2015, publié dans l'Echo Val de Charmey n° 47 du 9 décembre 2015, et à disposition sur le site web de la commune.

M. le Syndic : Est-ce-que quelqu'un souhaiterait la lecture de ce procès-verbal, ou y-a-t-il des questions ou des remarques concernant ce procès-verbal ? Cela n'est pas le cas. Vous avez également reçu, en complément, des réponses à des questions qui étaient restées ouvertes concernant l'acceptation des règlements. Je pars de l'idée que ces réponses étaient claires, puisqu'elles nous ont été transmises par le SCom. S'il n'y a pas de remarque concernant le procès-verbal, je considère donc que vous l'approuvez comme tel. Merci.

2.1 Budget de fonctionnement – rapport de la Commission financière

M. le Syndic : Vous avez pu prendre connaissance de commentaires détaillés dans l'Echo Val de Charmey. Je ne vais pas les reprendre tous, mais je ferai uniquement quelques commentaires qui me paraissent pertinents.

0. Administration : Charge nette: Fr. 889'600.-

Nous avons, par rapport aux comptes 2014 une diminution de dépenses de Fr. 85'000.-. Ce chapitre concerne le traitement du personnel de l'administration, les charges patronales, et les vacations du Conseil communal pour un montant de Fr. 100'000.-

1. Ordre public : Charge nette : Fr. 203'500.-

Nous sommes ici en ligne avec le budget 2015, mais il y a une forte augmentation par rapport aux comptes 2014. Les positions les plus importantes sont les suivantes :

- Notre participation à l'entente intercommunale Rive droite / Jogne des curatelles pour un montant de Fr. 85'000.-, et
- Le service du feu intercommunal pour une charge nette d'environ Fr. 65'000.-

2. Enseignement – Formation : Charge nette : Fr. 2'645'600.-

Je n'ai ici aucune remarque particulière puisque ce sont des dépenses liées. Les montants les plus importants de ce chapitre correspondent, d'une part, aux coûts liés au cycle scolaire obligatoire pour Fr. 1'800'000.-, et Fr. 390'000.- pour les écoles spécialisées d'autre part.

3. Culte – Culture – Loisirs : Charge nette : Fr. 697'200.-

Nous avons ici Fr. 155'000.- réservés à la culture, dont une participation de Fr. 79'500.- pour le musée, et Fr. 15'000.- destiné au Festycharme, montant réduit de moitié par rapport aux années précédentes. Vous retrouvez sous ce chapitre également le Centre de Sports et Loisirs (CSL), qui présente un déficit global présumé de Fr. 400'000.-, montant duquel il faut déduire la participation de l'Association Intercommunale Sports en Gruyère (AISG) pour Fr. 156'000.-.

4. Santé : Charge nette : Fr. 761'800.-

Ce chapitre concerne uniquement des dépenses liées. Je ne vais donc pas m'étendre, puisque c'est le canton qui nous communique les chiffres et les montants à charge de notre commune.

5. Affaires sociales : Charge nette : Fr. 1'290'000.-

Il y a, dans ce chapitre, un montant qui n'est pas négligeable. Il correspond à la participation de la commune Val-de-Charmey aux institutions spécialisées pour personnes handicapées pour un montant de Fr. 560'000.-. Nous sommes ici aussi dans le cadre de charges liées, tout comme pour l'aide sociale qui représente un montant de Fr. 430'000.-, en augmentation de Fr. 70'000.- par rapport aux comptes 2014.

6. Transports et communications : Charge nette : Fr. 1'653'300.-

Par rapport aux chiffres présentés, une différence d'environ Fr. 500'000.- résulte de correctifs apportés par rapport aux imputations internes d'intérêts et d'amortissement. Nous avons également Fr. 130'000.- pour l'entretien des routes, et la participation de Fr. 250'000.- au fonds de compensation des remontées mécaniques.

7. Protection – aménagement – environnement ; Charge nette : Fr. 442'500.-

Ce sont des dépenses de causalité qui concernent l'épuration, l'eau potable et les déchets. A préciser ici que, si l'ensemble des comptes sont équilibrés, celui des déchets ne l'est pas. En effet, un montant de Fr. 75'000.- a été inscrit au fonctionnement pour des améliorations liées à la circulation à l'intérieur de la déchèterie. Le compte 2016 des déchets est donc déficitaire.

8. Economie : Charge nette : Fr. 412'500.-

Il faut prendre en compte dans ce chapitre la vente du CAD (chauffage à distance), qui correspond à une diminution d'environ Fr. 1 Mio des charges, mais également des revenus. Nous avons également dans ce chapitre de l'économie le sous-chapitre qui concerne le tourisme, pour une charge nette d'environ CHF. 270'000.-. Ce montant se décompose, pour les postes les plus importants, de la manière suivante:

- Fr. 85'000.- de subventionnement à l'ATG selon la convention, sachant que la Gruyère Tourisme rembourse, dans une deuxième phase, une grande partie de ce montant à l'Office du tourisme
- Fr. 110'000.- de versement à l'AT des 3C
- Fr. 28'000.- de participation à l'ATG

De plus, le Conseil communal a décidé de soutenir le projet de patinoire naturelle pour un montant de Fr. 15'000.- pour l'hiver 2015/2016.

9. Finances-impôts : Revenu net : Fr. 8'869'800.-

Les chiffres concernant les recettes de la fiscalité prennent en compte les informations reçues par le canton. Il est vrai que, par rapport à la situation des comptes 2014, nous sommes en face d'une augmentation des revenus nets de plus de Fr. 500'000.-. Cette augmentation n'est, et vous le conviendrez, pas négligeable, mais ressort des informations données par le Service Cantonal des Contributions SCC. Nous reviendrons plus tard sur ce point, lorsque nous parlerons de l'évolution de la fiscalité dans la présentation du plan financier quinquennal.

Concernant la péréquation financière intercommunale, la commune Val-de-Charmey touche Fr. 6'300.- de la péréquation des ressources, et Fr. 70'200.- pour celle des besoins.

Pour terminer ce chapitre, nous avons inscrit au budget 2016 des revenus nets d'impôts pour Fr. 8'856'600.-, en augmentation de Fr. 380'000.- par rapport au budget 2015, et de Fr. 915'000.- par rapport aux comptes 2014. Cela peut paraître beaucoup. C'est toute la difficulté de faire des évaluations et d'anticiper l'évolution des futures recettes fiscales en général.

Pour conclure, le déficit prévu au budget 2016 s'élève à Fr. 140'000.-, soit un dépassement d'environ 1 % des charges par rapport aux recettes.

Rapport de la commission financière

M. Henri Ding, Président : Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs.

La Commission financière, (ci-après CF), a pu disposer d'un projet de budget de fonctionnement 2016 en date du 7 novembre 2015, aux fins d'examen. Le 18 novembre, elle a consacré une première soirée à la lecture de ce budget, et pris connaissance des investissements que la commune entendait vous soumettre ce soir. Le 23 novembre, la CF s'est réunie afin de faire le point sur les investissements proposés, et préparer la 2^e séance de lecture en compagnie des représentants de l'Autorité et de l'Administration communale. Elle s'est tenue le 30 novembre suivant. Enfin, la CF a arrêté ses conclusions en procédant par échanges de courriels.

2.1 Budget de fonctionnement 2016

La CF a examiné avec attention le budget de fonctionnement 2016 qui présente une perte de Fr. 140'000.-, correspondant à 1,11% des charges globales (Fr. 12'570'600.- hors imputation interne).

La CF constate que le résultat de ce budget 2016 de Val-de-Charmey peut, tout comme son devancier, être qualifié « d'équilibré » et sain.

Un mot de rappel cependant sur la situation du CSL, même s'il n'est pas encore tout-à-fait temps de se prononcer sur l'évolution récente. Sur la base des comptes connus 2012 à 2014, le déficit du CSL variait entre Fr. 480'000.- et Fr. 490'000.-/an. Néanmoins, la première participation de l'AISG en 2014, a permis de réduire le déficit de Fr. 490'000.- à Fr. 355'000.-. Compte tenu de ces contributions annuelles de l'AISG, les budgets 2015 et 2016 prévoient des déficits aux environs de Fr. 400'000.-. La CF doit pourtant revenir sur des souhaits exprimés l'année dernière, à savoir

- D'une part, doter le secteur du CSL d'une comptabilité analytique qui permettra un suivi régulier, et
- engager des discussions au sujet des tarifs pratiqués d'autre part.

Ces souhaits ne sont toujours pas mis en œuvre une année plus tard. Qui plus est, le gestionnaire du CSL, l'homme-à-tout faire du CSL, entré en fonction en toute fin de l'année dernière, a malheureusement déjà résilié son engagement pour fin février prochain. Il faut donc remettre l'ouvrage sur le métier. Nous donnons donc rendez-vous à la population à la publication des comptes 2015, en avril prochain.

En l'état, la CF préavise favorablement le budget de fonctionnement 2016 présenté par l'Autorité communale. Elle vous demande donc de l'accepter tel que proposé.

M. le Syndic : Je vais juste, sans vouloir m'étendre, préciser qu'effectivement, nous avons pris note des remarques concernant le CSL. Nous avons repris, avec M. Grandjean, l'ensemble de la comptabilité communale depuis le début de cette année. Le principe d'une comptabilité analytique au CSL sera repris, mais d'autres priorités ont dû être fixées sur 2015. Pour ce qui est des tarifs, nous nous situons dans le haut de l'échelle des tarifs pratiqués dans le canton. J'ouvre maintenant la discussion sur le

budget de fonctionnement 2016. Je vous informe que cette assemblée est enregistrée pour des raisons de tenue de procès-verbal. Si vous désirez intervenir, merci d'attendre d'avoir le micro en main, puis d'indiquer votre prénom et votre nom.

Pierre Toffel : Je souhaite intervenir par rapport à un problème dans le budget de fonctionnement. On constate que depuis 2 ans maintenant, que le budget communal n'est pas équilibré. Pour 2016, un déficit de Fr. 140'000.-, certes cela n'est pas énorme, mais cela démontre une tendance qui m'inquiète. J'interviens par rapport au montant de Fr. 250'000.- inscrit chaque année au budget depuis 2004, sans discussion aucune, comme contribution au fonds de compensation des remontées mécaniques. Non pas que je sois un adversaire de la télécabine, j'y suis attaché, c'est un élément sympathique de notre paysage et de notre tourisme, mais je pense que la manière de procéder n'est pas correcte. On saucissonne les problèmes. On vote maintenant Fr. 250'000.- à travers le budget de fonctionnement, sans même en parler, c'est une ligne dans un commentaire, et dans 10 minutes ou dans une demi-heure, nous voterons une deuxième fois une tranche de Fr. 250'000.- pour la télécabine. Vraisemblablement, sur l'exercice 2016, au mois de mai, on vous fera voter une troisième fois, pour une troisième tranche, pour la télécabine, et à force de saucissonner les problèmes, nous n'avons plus de vue d'ensemble, et nous prenons des décisions au coup par coup qui ne sont pas opportunes. J'aimerais faire certaines réflexions par rapport à la manière dont ce montant est investi entre 3 paires de guillemets, enfin, il ne s'agit pas vraiment d'un investissement, dans la télécabine. La commune Val-de-Charmey est un actionnaire minoritaire de la télécabine, qui est une société privée. Je crois savoir que la commune détient environ 8-9% des actions. C'est donc, comme déjà dit, un actionnaire minoritaire, mais qui, à lui seul, va supporter toutes les pertes de la télécabine pour éviter que cette société ne perde son bilan. Vous avez un actionnaire minoritaire qui, chaque année, depuis 2003 ou même avant, investit des montants considérables dans cette société, sans, finalement, avoir de retour sur cet investissement. Je m'explique. En 2015, la commune aura finalement investi Fr. 1'050'000.- sans aucune contrepartie. Je m'interroge, et je me demande si la commune ne devrait pas profiter de ces investissements faits dans cette société, pour ramasser une partie du capital-social, et devenir un jour actionnaire majoritaire, et pouvoir enfin avoir quelque chose à dire. En effet, on rétorque chaque fois, lorsque la commune veut dire quelque chose, circulez, il n'y a rien à voir. A partir de là, je pense qu'on devrait investir de manière différente dans cette société, et exiger, à chaque fois, que les montants investis soient rentabilisés par un apport d'actions. De cette façon, la commune pourrait enfin avoir son mot à dire. Aujourd'hui, j'ai un peu l'impression que la commune investit à l'aveugle, sans même connaître les comptes dans leur détail, simplement parce que le Conseil d'administration dit « il nous faut Fr. 250'000.- », la commune dit « ah, il vous faut Fr. 250'000.-, attendez, on va vous les donner » ! Ce n'est pas possible de continuer comme cela. On court à la perte, et cela ne facilite pas non plus la gestion de cette société. Finalement, c'est facile. Chaque année, à travers le budget de fonctionnement, il y a Fr. 250'000.- qui tombent, ensuite de quoi on vote un crédit supplémentaire, cela fait encore une fois Fr. 250'000.- qui tombent, et là, on a Fr. 500'000.- jusqu'au mois de mai, pour couvrir les frais de fonctionnement d'une société qui ne tourne pas, parce qu'elle ne peut pas tourner. Elle ne peut pas tourner, tout simplement, parce que les frais de fonctionnement sont bien plus élevés que les rentrées financières. J'ai entendu dire que la remontée à Vounetz en été coûtait Fr. 70.-. Comment voulez-vous rentabiliser une installation si la remontée coûte Fr. 70.-. C'est tout simplement pas possible. Personne ne peut payer un tel montant, il faut s'aligner dans les tarifs usuels pratiqués en Suisse. En fonction de ces diverses considérations, j'aimerais 2 choses :

1. que l'assemblée se prononce sur le côté systématique de ce montant de Fr. 250'000.- porté chaque année au budget de fonctionnement, sur la base d'une décision datant de 2003, décision jamais remise en cause depuis. Je demande que l'assemblée vote, bien sûr à bulletin secret, le principe de cette participation annuelle, pour que, à l'avenir, chaque année, cette participation fasse l'objet d'un vote séparé par rapport au budget
2. deuxièmement, si l'assemblée devait accepter cette première proposition, alors que bien évidemment, l'assemblée aurait à voter sur le principe même de cette participation de Fr. 250'000.-, participation sur laquelle je ne suis pas fondamentalement opposé. Il est bien

évident que, sans la participation communale, la télécabine ne pourrait pas tourner et devrait faire face à une faillite assez rapidement.

Encore un mot par rapport au deuxième crédit à voter de Fr. 250'000.-. Quand on aura voté le premier montant au budget de fonctionnement de Fr. 250'000.-, on va nous dire, mais vous ne pouvez pas ne pas voter le deuxième crédit de Fr. 250'000.-, pour la bonne et simple raison que si vous ne le votez pas, la météo est en train malheureusement de donner raison aux gens qui disaient qu'il faut Fr. 250'000.- s'il n'y a pas de neige à Noël, et il n'y a pas de neige à Noël, on sait que sans ces Fr. 250'000.- additionnels, la société de la télécabine devrait déposer le bilan. Nous sommes pris de force dans un engrenage. Je pense que c'est important que le citoyen puisse voter à chaque fois un crédit de Fr. 250'000.- lors du budget, et de pouvoir ensuite voter des crédits complémentaires si ceux-ci s'avèrent nécessaires.

M. le Syndic : Juste une ou deux précisions par rapport à votre intervention. Effectivement, le fonds de compensation, pour l'avoir vérifié récemment, a été décidé en 2003. Ce fonds de compensation de Fr. 250'000.- avait été soumis à l'assemblée en 2003, et inscrit au budget de fonctionnement dès 2004. Il n'y a pas eu d'autres précisions. Ce que l'on peut dire par rapport à ce fonds de compensation, puisqu'il est effectivement inscrit au budget de fonctionnement, c'est qu'il appartient finalement au législatif d'intervenir, ou à la limite à l'exécutif, qui pourrait soumettre le point à l'assemblée communale. Par rapport à cela, la situation est très claire. Cela n'est pas acquis à tout jamais, même si cela dure depuis 2003. Vous avez parlé de rentabiliser les investissements. Je mettrais tout de même une certaine réserve ou un bémol. Même si l'on retrouvait une compensation par un apport d'actions, on n'aura pas de rentabilisation si ce n'est, comme vous l'avez dit, une maîtrise ou un contrôle de la société. L'assemblée communale souhaite-t-elle que son exécutif gère cette société elle-même ? Cela voudrait dire qu'il faudra se donner les moyens en temps. Devenir actionnaire majoritaire, c'est une question qui peut se poser à moyen terme. Le conseil communal a dû reporter le débat de fonds au mois de mars 2016, peut-être que l'on pourra se poser la question à ce moment-là. Je peux comprendre le qualificatif de saucissonner. On devra bien une fois prendre une position et se demander quelles sont, pour demain, nos priorités dans cette sous-région. Il y a eu différentes discussions avec la commission financière, notamment lors du dernier crédit voté. La commission a estimé que l'on devrait passer le montant, c'était sauf erreur Fr. 500'000.- complémentaire, dans le fonctionnement. Pour nous, c'était prendre un risque. On peut faire un choix, soit tout passer au fonctionnement, soit tout à l'investissement. Si on passe tout au fonctionnement, c'est d'ailleurs une nouvelle réflexion de la commission financière lorsque nous avons évoqué le plan financier, à mon avis et à coup sûr, nous devons augmenter l'impôt en 2017 au plus tard. Une grande partie des crédits de soutien votés pour la télécabine sont pour du fonctionnement. De vouloir amortir des participations de fonctionnement sur une durée de 7 ans à chaque fois, oui, on peut se poser la question. Il s'agit d'un choix de gestion. N'y-a-t-il pas lieu d'intégrer toute cette réflexion dans une réflexion plus générale liée au tourisme ? Nous aurons l'occasion d'y revenir au mois de mars comme annoncé. Il y a une proposition ferme faite par M. Toffel de soumettre au vote le crédit annuel de compensation à discussion. C'est bien ce que j'ai compris ? J'y reviendrai tout à l'heure.

Paul Grossrieder : Juste une précision un peu théorique. Dans la réalité, sur le fonctionnement du crédit de compensation, il se trouve qu'en tant qu'ancien président de la télécabine j'en ai été l'initiateur. Il ne s'agit pas de mettre chaque année Fr. 250'000.-, même si dans les faits, c'est ce qui s'est passé à cause de la situation météorologique. Je crois que ça n'a pas été le cas une, voire deux années. Le mécanisme exact est de remettre chaque année, à hauteur de Fr. 250'000.-, ce fonds de compensation. Théoriquement, ça peut être moins de Fr. 250'000.-. M. Toffel me dira que cela ne change rien, puisque l'on a mis chaque année Fr. 250'000.-. Je voulais juste préciser ici le mécanisme du fonds de compensation.

M. Henri Ding : Je voudrais simplement rappeler au conseil communal de relire le procès-verbal de l'assemblée de 2003. Si ma mémoire est bonne, il avait été dit que ces Fr. 250'000.- étaient renouvelables année après année.

M. le Syndic : Ce n'est pas par rapport au procès-verbal, c'était bien le principe du fonds de compensation et cela vient d'être dit. La réalité est que ça n'est pas un fonds de compensation. Si cela avait été un fonds de compensation, on se serait trouvé certaines années avec Fr. 500'000.- dans ce fonds, ce qui n'a jamais été le cas, même si le montant de Fr. 250'000.- a été versé chaque année. Il s'agissait bien, dans le procès-verbal, d'une contribution annuelle au fonds de compensation. Les choses sont bien claires par rapport au fonctionnement, il appartient donc au législatif, voire à l'exécutif, de pouvoir choisir une pratique différente.

Nicolas Remy : J'étais dans l'assemblée en 2003, je m'en rappelle très bien, également du débat qui avait eu lieu par rapport à ce fonds de compensation. J'avais demandé, et ça doit être relevé dans le procès-verbal de l'époque, que ce fonds de compensation ne soit pas attribué systématiquement chaque année. Le Conseil communal de l'époque avait refusé cette proposition. Ma proposition de limiter dans le temps le versement au fonds de compensation avait également été refusée. On constate que plusieurs années après, la même question revient sur le tapis. Je suis pour un soutien à la télécabine. Où je suis un peu déçu, on revient chaque année devant l'assemblée pour demander des crédits. Pendant de nombreuses années, on nous a dit on va trouver des solutions, on vous fera des propositions pour rentabiliser la société, et aujourd'hui, nous en sommes toujours au même stade. Nous avons toujours les mêmes pertes, on sait très bien qu'on ne va jamais tourner. Nous n'avons jamais vu de propositions. A l'époque, j'avais aussi fait une proposition qui avait été balayée. Pourquoi pas ne faire venir des gens dans un comité ou une assemblée, appelez ça comme vous voulez, pour émettre des idées et se mettre à travailler sur un autre système de fonctionnement, des gens venant de l'extérieur, faisant partie d'un autre monde ou d'autres horizons, pas nécessairement intéressés financièrement, et susceptibles d'amener de nouvelles idées. Ce soir je vous dis simplement, essayez, en accordant ces crédits, d'imposer à la télécabine une option de créer un groupe de personnes en vue d'amener des solutions. C'est cela que je vous demande.

M. le Syndic : Merci M. Remy. Oui, vous étiez mentionné dans le procès-verbal sur ce point de l'ordre du jour. Il s'agissait d'abandonner la patinoire, qui faisait un déficit de l'ordre de Fr. 200'000.-, pour pouvoir supporter les remontées mécaniques. C'était la volonté de faire un choix, et effectivement, votre intervention est mentionnée dans le procès-verbal.

Jean-Luc Pachoud : En préambule, j'aimerais dire que je suis extrêmement acquis au sport, et j'ai envie que l'on continue à tout faire pour qu'on puisse faire de notre vallée et de Val-de-Charney en particulier, un centre qui développe le sport. Par rapport à la télécabine, j'aimerais rajouter que l'inquiétude se déplace également sur le centre sportif. Nous sommes en train de faire la même chose au CSL. On a parlé de Fr. 400'000.-, Fr. 350'000.-, Fr. 490'000.-..., c'est également inquiétant. On a parlé de saucissonnage, je ne connais pas tout le fonctionnement, mais vu de l'extérieur sans être directement impliqué, je constate qu'on a un directeur aux remontées mécaniques, un directeur à l'office du tourisme, un administrateur-directeur au centre sportif. J'ai une proposition concrète. Notre vallée n'est pas si immense que cela, ne pourrait-on pas regrouper, avoir une politique commune pour retrouver notre patois dans cette vallée ? Si on veut louer quelque chose, on ne sait pas si l'on doit s'adresser à M. Jorge Gomes ou à l'office du tourisme, on voit qu'on est en train d'éteindre le feu un peu partout. Il n'y a pas encore le feu à la piscine, mais on en est pas bien loin. Donc, on est en train d'éteindre partout, et il y a bientôt plus de mousse dans les tracteurs. J'ai envie qu'on pense à notre population, aux jeunes et aux futures générations, qui doivent pouvoir continuer à pratiquer leur sport au niveau local. Il faut que nous fassions quelque chose, on ne peut pas continuer à rajouter de l'argent que l'on n'a pas.

Philippe Yerly : Je souhaite faire une remarque suite aux interventions de ce soir. Chacun l'aura remarqué, les années se suivent, les sujets restent les mêmes, et chaque fois on revient sur les mêmes

questions. Certaines choses ont été dites sur lesquelles on ne peut pas forcément être d'accord, notamment Nicolas Remy qui propose de créer une commission spéciale. Je crois savoir que la commune a mandaté une société d'experts à prix d'or pour étudier l'avenir de la télécabine, les problèmes qui pourraient en découler et les améliorations qu'on pourrait y apporter. Plusieurs équipes dirigeantes se sont succédées à la tête des remontées mécaniques. Il est hors de question de mettre en doute leur compétence, le problème n'est pas là. A un moment donné, on doit se demander si on veut, oui ou non, une télécabine à Charmey. Aucune commune à part des communes comme Zermatt ou Verbier en Suisse ne tourne avec des installations de remontées mécaniques. C'est comme le centre de sports, année après année, la commune injecte Fr. 400'000.-, la télécabine, ça sera la même chose. Cela ne sert à rien d'esquiver les problèmes. La commune de Champéry, station des Portes du Soleil, met chaque année au budget Fr. 1'300'000.- pour les installations de remontées mécaniques. Ils ont d'autres conditions que nous, d'autre clientèle également, mais c'est comme ça. Si on veut du ski, il faut en mettre le prix. Certaines fois, on discute de subsides ou d'autres choses. Il faudra bien un jour poser la question de base : veut-on oui ou non skier à Charmey ?

M. le Syndic : je vais juste apporter quelques éléments de réponse. Tout à l'heure, il a été dit qu'il y avait lieu de regrouper. Effectivement, on a quelques infrastructures avec des responsables, il y a eu d'ailleurs une responsabilité groupée à travers de Charmey Tourisme SA, ensuite de quoi l'objectif a été de redonner à chacun ses responsabilités. On peut y revenir, mais ensuite il faut voir quelle est la dimension en lien avec ce que vient de dire M. Yerly. Ce que j'en pense, mais ça ne tient qu'à moi, c'est de savoir sur quel marché veut-on se positionner ? Il ne s'agit pas uniquement de savoir si on veut faire du ski ou pas. A-t-on notre place sur le marché du ski ? Ce sera la réflexion qui devra être faite au mois de mars.

Cela a aussi été dit, par rapport à une commission, pour ma part je reste assez prudent ou retenu, parce que l'on peut avoir plein d'idées. Il y a d'ailleurs un groupe de travail qui planche actuellement sur la vision touristique « Charmey 2030 ». Une rencontre est prévue prochainement pour faire le point. Il avait été souhaité que le politique, c'est-à-dire l'exécutif ne soit pas impliqué directement, mais que ce soient les acteurs du tourisme. On attend donc le retour de ces réflexions. On ne peut pas imaginer à chaque fois que quelqu'un puisse avoir la science infuse. Il s'agit de savoir comment développer ce marché. Quand vous avez des professionnels qui vous disent, si vous n'arrivez pas à un chiffre d'affaires d'au moins 3 Mio, vous ne survivrez pas, il faut se rappeler que l'on fait 1.7 Mio les bonnes années ! Tout cela pour dire que ce n'est pas si simple. Il peut y avoir, dans cette sous-région y compris Jaun, des réflexions, réflexions mises en route il y a quelques mois, pour faire en sorte de collaborer davantage au niveau touristique. Cela n'est pas si simple parce que l'on va vous dire oui, il y a eu des discussions il y a 7-8 ans, et on a eu l'impression de se faire plumer. Il faut prendre un peu de recul et rendre chacun attentif à la problématique.

M. Toffel propose de soumettre au vote tous les crédits concernant les remontées mécaniques, et non pas d'intégrer systématiquement les Fr. 250'000.- du fonds de compensation dans le budget de fonctionnement. C'est bien ça M. Toffel ? Sans avoir consulté tous mes collègues de l'exécutif, je vous propose de dire qu'à partir de maintenant, il y aura, et l'exécutif doit s'y engager, des discussions sur l'ensemble du crédit, qu'il soit au fonctionnement ou à l'investissement. Si cela répond à votre demande, ce n'est pas pour éviter un vote, mais tout simplement pour répondre à votre réflexion, il y aura systématiquement débat sur l'ensemble des crédits à voter. Est-ce que cette proposition répond à votre réflexion ?

Pierre Toffel : Ça commence quand le systématiquement ?

M. les Syndic : Il aura démarré ce soir sans aucun doute. Systématiquement, cela veut dire qu'à partir du prochain crédit, tous les montants sont soumis à l'assemblée. On laisse de côté cette notion de fonds de compensation inclus dans le budget de fonctionnement. J'en parlerai encore avec mes collègues du conseil communal. Cela répond-il à votre attente ?

M. Toffel : Oui. Je ne veux pas faire du juridisme, mais on a un montant qui, sur la base d'une décision de 2003, est systématiquement reporté au budget. Si on veut casser cette systématique-là, j'ai l'impression qu'il faudrait une décision de l'assemblée. Si le conseil communal veut proposer autre chose, alors libre à lui.

M. le Syndic : On ne propose pas autre chose. Il s'agit simplement de dire oui, l'exécutif s'engage à faire en sorte qu'à partir de demain, il y ait systématiquement un débat et qu'il n'y aura plus cette notion de fonds de compensation. On sort de cette approche, et l'exécutif s'engage envers l'assemblée. Si l'assemblée veut voter, il n'y a pas de problème.

M. Toffel : Cela veut dire que dans le prochain budget 2017, il n'y aura plus ce montant de Fr. 250'000.- qui fera l'objet d'une votation séparée. Ce montant restera par contre au budget de 2016.

M. le Syndic : Oui, absolument, vous avez parfaitement raison.

M. Toffel : Je ne vois pas comment l'exécutif peut rompre ce côté systématique.

M. le Syndic : Si, vous venez de le faire. C'est comme ça que je l'interprète. Vous venez de le faire. Ce que j'ai dit, et pour l'avoir vérifié avec le SCom, cela peut être une intervention du législatif, c'est-à-dire d'un citoyen de l'assemblée communale, de dire on doit pratiquer différemment. L'exécutif ne peut pas simplement ignorer ce genre de discussion. Si vous souhaitez passer le sujet au vote, il n'y a pas de problème.

Jean-Pierre Thürler : Je pense que l'ensemble des réflexions sont intéressantes. A ce stade des discussions, je pense qu'on devrait trouver ce soir, autant pour le crédit de fonctionnement que pour le futur crédit complémentaire, une solution transitoire pour permettre aussi bien aux remontées mécaniques qu'à l'exécutif, de présenter une situation transparente au mois de mars prochain. Si le conseil communal prend l'engagement ce soir de débattre de ces futurs Fr. 250'000.- du fonds de compensation, c'est certainement un élément de transparence. Je pense aussi que le conseil communal doit s'engager maintenant à débattre sur le fond d'ici le mois de mars. Le résultat de l'étude commanditée, qui a coûté passablement d'argent, est très attendu de la population. C'est juste de se poser ces questions aujourd'hui, mais de freiner, à 3 mois de l'échéance finale, cela serait dramatique pour le tourisme régional. De faire à chaque fois un débat crée aussi une mauvaise image de l'offre touristique locale et sous-régionale. On voit aussi qu'on a obtenu, dans le cadre du centre de sports, un montant important de l'AISG qui vient chaque année en diminution du déficit du centre de sports. Il faut absolument trouver une solution raisonnable pour les remontées mécaniques. De grâce, faites que ce résultat d'étude soit présenté et discuté sur le fond, et qu'à partir du printemps, on puisse savoir sur quel pied on va danser, et dans quelle mesure la commune pourra supporter les montants qui seront nécessaires.

M. le Syndic : Merci. Je pense que cela confirme ce que je disais tout à l'heure. Effectivement, ce débat doit impérativement avoir lieu. Vous avez confirmé aussi la nécessité pour l'exécutif de tenir ses engagements, cela paraît aller de soi, sans quoi l'assemblée pourrait à ce moment-là se fâcher si cet engagement n'était pas respecté. Donc, si vous acceptez simplement cet engagement à l'avenir que l'ensemble des montants des crédits seront soumis à l'assemblée. Est-ce-que cela vous paraît clair ? Est-ce-que cela va dans le sens de votre proposition ?

M. Toffel : Oui

Marianne Pachoud : Au chapitre 6, transports et communication, vous avez parlé d'imputations internes d'intérêts et d'amortissement de Fr. 500'000.-. Serait-il possible d'avoir le détail de ces imputations ?

M. le Syndic : Je passe la parole à notre comptable communal.

Stéphane Grandjean, comptable : Lors de la dernière révision effectuée par la fiduciaire au printemps 2015, celle-ci a demandé que le montant des amortissements totaux d'environ Fr. 1'100'000.- soit réparti dans les différents chapitres du plan comptable, sur la base du contrôle de l'endettement du

SCom. Ce contrôle de l'endettement au 31.12.2014 indique tous les montants des investissements avec le taux d'amortissement respectif. Dans le chapitre 6, toutes les rubriques qui concernaient les routes communales qui figuraient dans le contrôle de l'endettement représentent un montant de Fr. 250'000.-. Dans le chapitre 6, vous trouvez également le chapitre lié aux remontées mécaniques. Donc, tous les crédits qui ont été votés l'exercice passé devront être amortis, cela représente un montant de Fr. 126'000.-. Déjà entre ces deux montants concernant l'amortissement, on arrive à une bonne partie des Fr. 500'000.-. Pour le reste, il s'agit de l'imputation interne d'intérêt de ces crédits d'investissement qui est aussi réparti dans les différents chapitres comptables. C'était aussi une volonté de la fiduciaire d'avoir le montant global d'intérêt réparti dans toutes les rubriques des chapitres de la comptabilité communale.

Marie-Françoise Andrey : Pourquoi avoir porté au budget d'investissement les Fr. 120'000.- pour la réparation du sol du parking du Gros Plan 10 ? Ce local est loué, il y a 35 ans qu'il se loue. En gros, cela représente Fr. 250'000.- de rentrées à la commune. Vous allez faire un emprunt qui coûtera Fr. 6'000.- par année, alors que le local rapporte Fr. 9'000.-. Un peu plus loin, on va donner Fr. 150'000.- pour la forge qui est en quelque sorte un musée. Le musée de Charmey, il y a quelques années, c'était Fr. 50'000.-, ensuite Fr. 60'000.-, Fr. 70'000.-, Fr. 75'000.-, Fr. 77'500.- l'année prochaine, on n'arrête pas ! Je trouve qu'on va trop loin. La même chose avec la patinoire. C'est très bien que Charmeca prenne l'initiative d'installer une patinoire naturelle avec un budget de Fr. 90'000.-. Du coup, la commune met Fr. 15'000.-. On en finit plus avec ces 15, 20, 25'000.-, on n'arrête pas. La forge fera partie du PNR. Là aussi, on paie une participation. On nous avait dit que ça ne coûterait rien, cela n'est pas vrai. Ça coûte Fr. 22'000.-, Fr. 26'000.-, pour l'année prochaine c'est Fr. 28'000.-, etc, etc. Vous me direz, c'est des petits montants, c'est de la bagatelle, mais à force de petits montants par ci, de petits montants par là, cela fait de grands montants. Par rapport au centre sportif, est-ce que les communes qui sont d'accord maintenant de participer ont droit à un tarif spécial pour leurs habitants ? Cela, on ne le dit pas non plus ? Il faut absolument entrevoir une politique de rigueur. On offre, on offre à droite et à gauche, comme à des petits gamins.

M. le Syndic : Juste une précision Madame. Je ne vais pas revenir sur tous les points. Lorsque vous parlez des tarifs au centre de sports, oui, les communes membres de l'AISG sont considérées comme des indigènes, ce qui est absolument normal. Je peux vous assurer, et pour une fois il faut le dire, c'est un modèle dans ce canton de Fribourg, de trouver une telle unité par rapport à cette association intercommunale, et convaincre toutes les communes de participer. Si vous poussez le raisonnement plus loin, cela sera pour un autre siècle, ça voudrait dire que l'ensemble des communes fribourgeoises participerait au déficit des remontées mécaniques. C'est important, et nous n'avons jamais caché ces tarifs indigènes pour les communes du district. Quand vous parlez du musée, etc, on parlera tout à l'heure de la forge, c'est un choix d'orientation par rapport à cette destination, de savoir qu'est-ce qu'on propose à nos visiteurs ? Il y a peut-être des choses à réfléchir à plus long terme.

M. le Syndic : Puisqu'il n'y a plus de question, je demande à celles et à ceux qui sont d'accord d'approuver le budget de fonctionnement 2016 tel que présenté, de bien vouloir le faire par main levée

Résultat du vote :	Oui : 138	Non : 2	Abstentions : 2
---------------------------	------------------	----------------	------------------------

2.2 Budget d'investissement 2016 – rapport de la Commission financière

M. le Syndic : Je vous propose de passer au point suivant concernant les investissements et d'aborder directement le point 3 de l'ordre du jour. Je donne donc la parole à Jean-Claude Kolly.

3. Crédit d'accompagnement aux Remontées mécaniques

M. Jean-Claude Kolly: Lors de l'assemblée des comptes 2014, un crédit de Fr. 450'000 avait été demandé. Ce crédit avait été accepté en précisant que des analyses étaient en cours, qu'il n'était pour l'instant pas possible de connaître les suites à donner pour l'avenir de la Télécabine, et qu'il fallait la soutenir en attendant les résultats d'analyses prévues dans le contrat de prestation signé en février 2015, et dont les dates des livrables avaient été redéfinies de manière unilatérale par le Conseil communal dans son courrier du 15 avril 2015. Que peut-on dire sur ces études au mois de décembre 2015 ?

Tout d'abord, des études ont été faites sur le tourisme en général. Il s'agit de cette vision « Charmey 2030 » qui est menée par différents acteurs du tourisme à Charmey, dont les représentants de la télécabine. Ce sujet avance, et les conclusions de cette étude vont être présentées au mois de février 2016. C'est une des pièces du « puzzle » qui permettra de choisir l'avenir de la télécabine.

Le deuxième point concerne une étude où nous ne sommes pas maître d'ouvrage pourrait-on dire. C'est une étude initiée par Fribourg Tourisme et son directeur M. Thomas Steiner, qui concerne l'ensemble du tourisme dans le canton de Fribourg. Il ne s'agit pas d'étudier uniquement les remontées mécaniques, mais bien l'ensemble de la branche touristique dans le canton. A notre demande, Val-de-Charmey a été choisi comme commune-pilote pour estimer l'impact du tourisme sur l'économie. Nous avons eu une discussion intéressante sur le sujet la semaine dernière, mais là aussi, les résultats de cette étude sont attendus pour février 2016.

Un troisième volet vient s'ajouter à ce puzzle. A notre demande, en complément à l'impact du tourisme sur l'économie initié par l'UFT, une analyse vérifiera l'impact fiscal des remontées mécaniques au niveau communal. Vos biens immobiliers prennent-ils oui ou non de la valeur avec les remontées mécaniques ? Il nous faudra dans ce cas concret un peu plus de temps pour terminer l'étude, et nous recevrons les conclusions de cette analyse courant mars 2016.

On voit maintenant mieux le puzzle qui se met en place qui va servir finalement à prendre les bonnes décisions, c'est bien de cela qu'il s'agit. Nous voulons prendre, tous ensemble, les bonnes décisions en toute connaissance de cause en 2016.

Pour pouvoir prendre ces bonnes décisions, le CA des remontées mécaniques doit agir. Différents chantiers sont en cours et des questions sont encore ouvertes : combien coûte une remontée ? Combien coûte le fonctionnement de la télécabine l'été ? Combien coûte le fonctionnement de la télécabine l'hiver ? Nombre de données ont été rassemblées. Nous savons aussi quels genres de travaux devront être faits pour le renouvellement de la concession de la télécabine en 2017. Nous sommes en train de chiffrer tous ces coûts car le montant à investir sera également une pièce importante du puzzle.

Durant le dernier été, divers travaux d'entretien très coûteux ont été entrepris et sont aujourd'hui terminés. La saison d'été a été très ensoleillée et très chaude. Les chiffres sont satisfaisants. On s'attendait cependant à une meilleure saison vu la météo favorable, mais lors de périodes chaudes et ensoleillées, les gens vont plutôt, à notre grand dam, aux bords des cours d'eau et des rivières.

Nous travaillons actuellement sur la présentation de propositions concernant l'avenir des remontées mécaniques. Nous devons établir un plan d'investissement et de financement, une analyse de l'impact financier pour la commune, ainsi qu'une analyse de variantes avec leurs forces et faiblesses respectives, pour pouvoir choisir en toute connaissance de cause.

Une évaluation des résultats 2013 – 2015 a été faite et comprend les points suivants :

- la liste des actions réalisées dans le domaine du marketing, des produits, des RH, de la maintenance, etc...
- les leçons à tirer de cette période, et

- un sommaire et une documentation des résultats concrets dans tous les secteurs

Il reste du travail sur la planche, mais les dossiers avancent, nous sommes à bouts touchants, et les résultats seront prêts à temps.

Au début de cet hiver, malgré la vente des abonnements de saison, les caisses sont vides. C'est la raison de la demande, ce soir, de ce crédit complémentaire de Fr. 250'000.-, pour pouvoir passer l'hiver.

Intérêts 2% / Amortissement 15% / Charges financières annuelles : Fr. 42'500.-

M. Henri Ding, Président de la commission financière:

La CF a interrogé longuement l'Autorité communale sur la nécessité d'accorder ce crédit complémentaire, ou d'y surseoir jusqu'à l'assemblée des comptes 2015. Les réponses obtenues ont été la crainte d'une mauvaise saison d'hiver, et des moyens financiers limités que la prévente décevante des abonnements de saison ne parvient pas à consolider. Ceci fait que les liquidités seront précaires d'ici le mois d'avril. Sans le versement de ce crédit supplémentaire, une ouverture des installations pendant toute la saison hivernale ne pourra être garantie. La CF a défini son objectif à l'assemblée communale des comptes 2014, le 20 avril dernier, en disant qu'il s'agit d'être conséquent et d'assurer la société des remontées mécaniques, de disposer des moyens financiers qui lui font défaut, et ceci jusqu'à connaissance du résultat des analyses demandées au CA des RM, et aussi des prévisions à en tirer pour l'avenir. A ces analyses s'ajouteront les conclusions d'une expertise touristique sur les retombées économiques, induites par les remontées mécaniques dans les vallées de la Jogne et du Javro.

Pour ces raisons, la CF prévoit favorablement ce crédit d'accompagnement et recommande son acceptation par l'assemblée communale.

Les charges financières se présentent comme suit : Intérêts : 2%, soit Fr. 5'000.-/an - Amortissements : 15%, soit Fr. 37'500.-/an - Soit au total Fr. 42'500.-/an.

Jean-Claude Kolly : Y-a-t-il des questions ?

Paul Grossrieder : J'ai deux questions. La première concerne le déficit. Une chose concerne le crédit demandé, une autre serait de tenter de réduire le déficit. Ne pourrait-on pas approcher nos créanciers, si cela n'a pas déjà été fait, pour réduire le déficit, et ainsi diminuer le montant du crédit demandé.

La deuxième question concerne les différentes études qui ont été faites. Est-ce que, dans le chapitre sur les retombées fiscales du tourisme en général et de la télécabine en particulier, des études sur l'évolution de la démographie ont été envisagées, pour faire suite à l'étude des années 80 du professeur Gaudard ? Qui dit démographie, dit contribuable, qui dit contribuable dit compensation via le fisc et les contributions des rentrées communales.

Jean-Claude Kolly : Concernant le déficit de la société, il a diminué ces dernières années. Il y a eu notamment un crédit de Fr. 100'000.- auprès de la BCF qui a été remboursé l'année dernière. Concernant l'endettement de la société, il est relativement faible. Si on pouvait donner une image sur l'état de la société des remontées mécaniques, on parlerait d'une personne assise sur des lingots d'or, mais que ne peut pas manger car elle n'a pas de moyen de s'alimenter.

Concernant votre deuxième question, il est évident que les données démographiques font partie des études en cours.

Christian Charrière : Première chose, je demande le vote à bulletin secret. Deuxième chose, nous avons voté, le printemps dernier, un crédit pour une place de jeux pour améliorer l'attractivité de Vounetz l'été. Cette place a-t-elle été réalisée ?

Jean-Claude Kolly : Oui, elle a été réalisée. Elle est actuellement démontée et stockée dans le chalet de Vounetz.

Christian Charrière : Cette acquisition a-t-elle été bénéfique pour la saison d'été ?

Jean-Claude Kolly : Non, car la réflexion avant la commande a duré fort longtemps. Nous avons longtemps hésité au vue de la situation très difficile, et avons finalement passé commande durant l'arrière-saison.

Christian Charrière : Vous nous avez parlé de l'ampleur des travaux prévus pour le renouvellement de la concession de la télécabine. Je pense qu'on parle de plusieurs millions ?

Jean-Claude Kolly : D'après nos analyses, nous sommes plus ou moins rassurés quant à l'ampleur et le coût des travaux à envisager. Nous attendons actuellement les devis, et c'est sur cette base qu'on pourra vous dire si c'est vraiment rassurant ou non.

Christian Charrière : Dernier point, vous avez parlé de l'analyse concernant l'impact du tourisme. De toute façon, le résultat ne sera pas négatif, car le cas échéant, ils pourront toujours en refaire une autre ultérieurement. Pour répondre à M. Grossrieder qui parlait d'évolution démographique avec le tourisme, je pense qu'il y a surtout une grande diminution des terres agricoles. Il n'y a bientôt plus de terres agricoles à Charmey. Ma fille fait actuellement un apprentissage en agriculture, et je ne suis pas sûr qu'elle trouvera de la place pour pratiquer son métier à Charmey. Je vous demande d'en prendre également bonne note.

Damien Genoud : J'ai une petite question à considérer comme question et non comme reproche. Le CA des remontées mécaniques a-t-il trouvé d'autres investisseurs que la commune depuis la dernière assemblée, a-t-il tout simplement cherché ? On remarque que les grandes stations, et les petites également, ont de plus en plus de publicité sur les cabines, ce qui n'est pas le cas à Charmey, pourquoi ?

Jean-Claude Kolly : Merci de cette question. Vous touchez là un des projets qui va se réaliser prochainement. C'est à bout touchant et cela sera fait.

Damien Genoud : Je relève juste que depuis 2003, il y aurait eu moyen de mettre ça en place, non ?

Jean-Claude Kolly : Je n'étais pas là en 2003, je ne peux donc pas vous répondre.

Pierre Toffel : Je vous ai entendu dire quelque chose qui m'a interpellé M. Kolly. Vous avez dit maintenant connaître les coûts d'exploitation en été, en hiver, et que vous connaissiez donc le coût d'une remontée. Je constate que dans le rapport accompagnant la demande de crédit de soutien, il n'y a aucun chiffre, je m'en étonne quand même. Encore une fois, j'avais parlé lors de la dernière assemblée communale, d'un trou qu'on comblait sans en connaître la profondeur. Nous sommes de nouveau devant la même situation. On nous demande Fr. 250'000.- sans nous dire si cela va suffire ou pas. Par rapport à ce crédit, j'ai un peu l'impression d'être pris en otage. Nous avons voté Fr. 250'000.- au fonctionnement tout à l'heure, et pour ne pas les perdre, il faudra bien accepter ce crédit de Fr. 250'000.- supplémentaire à l'investissement. Il y a un élément qui me dérange énormément. Finalement, le village de Charmey, ou la commune Val-de-Charmey si vous préférez, est pris en otage par ces installations, et il est le seul à supporter le déficit. Je comprends bien que la société est dans un état relativement sain et qu'elle n'a pas de dettes, c'est Val-de-Charmey qui éponge toutes les dettes. Cela serait quand même un comble qu'il y ait des dettes en plus ! Ce n'est pas un reproche que je fais, c'est une simple constatation. Comment se fait-il qu'aujourd'hui, en 2015, on soit toujours les seuls à tenir à bout de bras cette infrastructure, alors qu'on trouve des solutions dans d'autres domaines. Personnellement, je la jouerais peut-être à la hussarde, en disant au diable cette société, on la laisse couler. Le canton de Fribourg, avec votre société d'économie mixte, vous avez été très malin pour investir des millions dans des installations, débrouillez-vous pour les faire tourner. Je la jouerais comme cela, mais je ne suis pas une commune, et je comprends bien que vous avez d'autres prérogatives. Par rapport à ce crédit, on n'a pas vraiment d'autre choix que de le voter, parce qu'autrement ça n'avait aucun sens de voter les autres Fr. 250'000.- inscrit au budget de fonctionnement, et puis on attend effectivement, avec impatience, la fameuse séance du mois de mars 2016, où là, je l'espère, vous arriverez avec des chiffres, et que nous aurons donc une vision comptable un peu plus claire qu'aujourd'hui. Je suis allé en fin d'après-midi à la commune pour consulter les

comptes de la télécabine. On nous demande de l'argent, il est donc légitime de pouvoir consulter leur compte. Eh bien imaginez-vous, ils ne les ont pas ! Cela m'a fait un peu rigoler en me disant, tiens, on sponsorise une équipe qui ne nous donne même pas ses comptes. C'est un peu facile !

Jean-Claude Kolly : Peut-être juste quelques compléments par rapport aux chiffres qui vous manquent. Ce que l'on peut dire, c'est qu'une remontée ne coûte pas Fr. 70.- comme vous l'avez prétendu, c'est une pure élucubration. Les chiffres ne servent, pour l'instant, pas le débat. Ils doivent être analysés pour être compréhensibles. Concernant l'état financier de la télécabine, il y a le rapport annuel qui est à la commune, ainsi que l'état des liquidités à chaque fin de mois.

Pierre Toffel : Alors pourquoi n'est-ce pas consultable par chaque citoyen lambda ?

Jean-Claude Kolly : Il faut tout simplement en faire la demande.

Damien Genoud : Il y a une question pour laquelle je n'ai pas eu de réponse. Y-a-t-il eu, depuis la dernière assemblée, des investisseurs ou des sponsors autres que la commune ?

Jean-Claude Kolly : Alors, j'ai beau réfléchir, il n'y a pas d'autre sponsor que la commune, à part les sponsors habituels, c'est-à-dire à travers RMF et Télégruyère que sont la BCF, Groupe e, etc.

Damien Genoud : Je pense qu'il y a un gros effort à fournir, et qu'en une année, il doit être possible d'y réfléchir un peu.

Jean-Marcel Schorderet : Juste une remarque pour souligner la pertinence des propos de MM Remy et Toffel qui lancent un débat, et qui se terminent ici avec une série de chiffres. Moi je préférerais prendre connaissance d'un petit soupçon de projet, plutôt que de consulter constamment des chiffres qui ne parlent pas beaucoup. Je le regrette. Je suis établi à Charmey depuis 6 ans, et je ne vois rien avancer. Si on écoute un peu la radio, par exemple la semaine dernière, Moléson est cité en exemple pour son travail. Je comprends que l'approche soit différente, puisque Moléson réalise 60% de son chiffre d'affaires en été alors que Charmey a une autre option. N'y aurait-il pas un moyen pour que les citoyens de Charmey soient mieux informés avant de débattre d'un sujet ? C'est la raison pour laquelle j'appuie M. Remy qui propose de se secouer un peu avec des personnes qui proviennent de l'extérieur du système.

Jean-Claude Kolly : Je n'ai pas de réponse à apporter.

Thibaud Remy : Que se passerait-il si le crédit proposé allait être refusé ?

Jean-Claude Kolly : Je pense qu'il y aurait un sérieux problème de liquidité d'ici la fin de l'hiver. Cela dépendra bien sûr de la qualité de l'hiver qui, pour le moment, a de la peine à se faire. Cela peut grandement changer d'une année à l'autre. C'est dans cette perspective que nous avons préféré demander ce crédit complémentaire de fonctionnement.

Roland Charrière : J'apprends que la commune est actionnaire à raison d'environ 10%. J'aimerais savoir combien les autres actionnaires sont-ils prêts à mettre ?

Jean-Claude Kolly : La plupart des actionnaires sont dans cette salle. C'est aussi RMF et Télégruyère qui sont les propriétaires des installations, l'ARG, Garaventa. Pour le moment, il n'y a pas d'aide de ce côté-là.

Pierre-Alain Hayoz : Est-ce que ces Fr. 250'000.- permettent tout simplement aux remontées mécaniques de survivre, ou ce montant leur donne-t-il la possibilité de faire de la promotion proactive sur l'aspect touristique ?

Jean-Claude Kolly : C'est l'ensemble du fonctionnement qui est considéré. A ce jour, beaucoup d'énergie a été consacrée à la recherche de clients. C'est un point qui a été négligé l'année dernière et qui a été repris. Le gros problème de la télécabine, c'est le manque de clientèle, et c'est là-dessus qu'il faut travailler.

Benoît Broch : Dans votre analyse qui va être présentée sur le coût du terrain, ou je ne sais pas quoi, par rapport aux remontées, il faudrait peut-être également élargir un petit peu l'analyse sur les autres villages et non pas seulement sur Val-de-Charmey, pour leur montrer qu'ils pourraient, eux aussi, perdre quelque chose si les remontées allaient devoir fermer.

Jean-Claude Kolly : C'est une très bonne remarque. Effectivement, si on veut analyser l'impact fiscal sur l'immobilier, il est bien clair que les communes limitrophes seront pleinement touchées également.

M. le Syndic : Il a été question de cette réflexion sur la stratégie. Il est bien clair que cela ne concernera pas que les remontées mécaniques, mais bien l'ensemble du tourisme. On aura l'occasion d'y revenir, et le débat de fonds devra impérativement avoir lieu d'ici la fin mars 2016.

Il y a eu une proposition de vote au bulletin de liste. Je sou mets cette proposition à l'assemblée, puisque 1/5 des membres présents doivent la soutenir pour qu'elle soit acceptée. Celles et ceux qui acceptent ce vote au bulletin de liste se manifestent en levant la main. Je demande aux scrutateurs de compter : 40 personnes soutiennent la proposition qui est donc acceptée. Nous passons donc au vote au bulletin de liste, et je demande aux scrutateurs de distribuer les bulletins un à un, et non pas en paquet en bout de rangée. Merci.

En attendant le dépouillement, je vous propose, avec votre accord, de passer au point 12 de l'ordre du jour, Planification financière 2015-2019. Pourquoi ? Tout simplement parce que le plan financier ne nécessite pas une décision de vote. C'est une information que l'exécutif doit vous communiquer chaque année. Ce plan est révisé chaque année et il est soumis pour préavis à la commission financière avant validation par le conseil communal. Je passe donc à la présentation de la planification financière et, d'ici là, nous aurons très certainement le résultat du vote concernant le crédit complémentaire aux remontés mécaniques.

12. Planification financière 2015 - 2019

M. le Syndic : Nous sommes ici sur la période 2015 – 2019. Pourquoi 2015-2019 et non pas 2016 – 2020 ? Eh bien, il y a eu la fusion au 1er janvier 2014, il fallait donc consolider les comptes de Charmey et de Cerniat, et à ce jour, nous n'avons que 2014 pour illustrer l'historique financier de la nouvelle commune Val-de-Charmey.

Lorsque l'on parle du plan financier, il faut tout d'abord mettre à jour le plan quinquennal des investissements afin de connaître les effets des charges financières sur les liquidités de la commune. Il est clair aussi qu'un plan financier donne des tendances. Cela ne peut pas être absolu, mais tout de même, si il est établi de manière sérieuse, et je pense que c'est le cas, il donne des tendances sérieuses. Il s'agit du mariage des projets d'investissement et de ses conséquences financières sur le compte de fonctionnement de la commune. Il s'agit avant tout d'un outil d'aide à la décision pour le conseil communal, outil mis à jour au minimum une fois par année et adopté par l'exécutif, après avoir pris acte du préavis de la commission financière.

Plusieurs éléments, encore inconnus ou non maîtrisables, peuvent influencer l'évolution de chaque catégorie de charges ou de produits. Parmi ceux-ci, il convient de relever de manière non-exhaustive:

- l'évolution démographique
- la situation économique générale
- l'évolution des taux d'intérêts
- les modifications légales au niveau fédéral, cantonal ou intercommunal
- l'évolution de la fiscalité cantonale
- etc, etc.

Le plan financier indique, à une date donnée, et en fonction des informations connues à ce moment précis, l'évolution probable des finances de la commune.

On retrouve ici le récapitulatif des investissements. Je vais vous en donner les éléments essentiels qui ont été retenus comme prioritaires par le conseil communal :

- construction complexe scolaire: Fr. 9'680'000.- (en cours), y compris la salle publique
- achat terrain Récard : Fr. 1'500'000.- (réalisé)
- route accès Récard + parking : Fr. 515'000.-
- achat terrain la Delèze : Fr. 250'000.-
- route Récard – Delèze : Fr. 485'000.-
- route Village d'en Haut, y compris infrastructures souterraines : Fr. 1'850'000.-
- remontées mécaniques : Fr. 1'650'000.-, dont Fr. 250'000.-/an dès 2016
- etc, etc...

Vous retrouvez ensuite, dans le plan financier, les effets de ces investissements sur le compte de fonctionnement de la commune. En prenant des hypothèses réalistes pour chaque type de revenus et de dépenses, nous nous retrouvons en 2018 avec un déficit de fonctionnement équivalent à 4.8%. Je le disais tout à l'heure, la loi fixe un maximum de 5% de dépassement des charges par rapport aux revenus. Vous constaterez sur le tableau à l'écran, que la planification prévoit en 2019 un dépassement de 7.7%.

Par rapport à cela, et notamment la réflexion de la commission financière qui dit que la logique voudrait, puisque l'essentiel des montants alloués aux remontées mécaniques sont des montants liés à des pertes d'exploitation, les crédits votés devraient figurer dans le compte de fonctionnement de la commune. Si vous imaginez reporter par exemple ce demi-million dans le compte d'exploitation, vous allez vous retrouver en 2017 déjà au-delà des 5%. Il faut donc être conséquent, et savoir si on amortit les montants sur une certaine durée, avec un taux d'amortissement de 15%, avec les incidences que cela peut avoir.

Voilà Mesdames et Messieurs, si vous avez des questions, j'ouvre la discussion. C'était un peu rapide, je vous l'accorde, et on insérera les détails de la planification financière en même temps que le procès-verbal dans une future parution de l'Echo Val de Charmey.

Je vous donne maintenant le résultat du vote à bulletin secret.

Résultat du vote du point 3:	Oui : 87	Non : 59	Abstention : 1
-------------------------------------	-----------------	-----------------	-----------------------

4. Crédit d'aménagement de la place de la télécabine

M. Bernard Rime : La place de la Télécabine date de la construction du télécabine, à savoir en 1960. Seuls quelques aménagements ont été faits à proximité de la station de départ, lors de la transformation de cette dernière en 1998, ainsi que devant le musée. Pour le reste, la surface est toujours en gravier.

Lors d'orages, l'absence de canalisations détériore considérablement la surface. Les matériaux sont charriés vers la route cantonale, et l'eau traverse régulièrement cette dernière.

D'autre part, pendant les travaux de l'école aux Lévanthes, cette place sera davantage utilisée, que ce soit pour le parage ou pour d'autres manifestations. De plus, elle offre actuellement une piètre carte de visite pour les visiteurs et les skieurs à cet endroit stratégique.

Il paraît dès lors nécessaire de procéder à une amélioration par un goudronnage de la totalité de la surface. Cette opération nécessite également la reprise du coffre et un réseau de canalisations pour l'évacuation de l'eau de pluie, ainsi que la création d'ouvrages de rétention afin de répondre aux

directives du Service de l'environnement. A noter également que ces ouvrages permettront également d'absorber les eaux pluviales provenant des routes supérieures du quartier de la Petite-Fin. Les infrastructures souterraines comprendront également toutes les infrastructures électriques nécessaires à l'installation future, par exemple, d'un parking payant.

L'étude de ces travaux a été confiée au bureau CSD à Bulle et un devis général a été établi. Il se monte à Fr.1'000'000.- couvrant les travaux précités, les honoraires, et les frais accessoires.

Si les études de bases ont été financées jusqu'à maintenant par le compte de fonctionnement, le Conseil communal doit pouvoir disposer d'un crédit d'investissement pour la réalisation de ces travaux en 2016. Dès lors il sollicite un crédit d'investissement de Fr 1'000'000.-.

Amortissement 3% / Intérêts 2% / Frais financiers annuels : Fr. Fr. 50'000.-

M. Henri Ding : La CF s'est fait produire le devis estimatif du bureau d'ingénieurs CSD. A défaut de compétences spécifiques à une analyse détaillée de ce document parmi ses membres, il a choisi une approche différente : un projet ou une réalisation récente pouvant fournir une comparaison valable avec le projet d'aménagement soumis à l'assemblée. Ce n'est pas trahir un secret que de vous révéler que cette réalisation a été trouvée à Attalens, village du Sud du canton, dont la population est légèrement supérieure à celle de Val-de-Charmey. Toutes les données, en plan, en nombre et en francs, sont disponibles sur la toile (Internet).

La base de comparaison s'établit ainsi : le parking au sol, de centre-village, comprend 113 places de parc sur env. 5'000 m². Les études d'ingénieur et la réalisation sont récentes, puisqu'elles s'étendent sur les années 2012/2013/2014, le parking est doté d'un éclairage public. Le coût total à Attalens se monte, en chiffre rond, à CHF 670'000 (y.c. honoraires) /113 = dont vous ne retiendrez finalement que le chiffre **Fr. 5'900.-** par place.

Le parking au sol de la place de la Télécabine, à Val-de-Charmey comprend 174 places sur env. 5'000 m² également. Le parking est doté d'un éclairage public et d'une infrastructure nécessaire à un « Parking payant ». Le coût total prévu à Val-de-Charmey est de CHF 1'000'000 (y.c. honoraires) /174 = dont vous ne retiendrez finalement que ce chiffre **CHF 5'750.-** par place. Cette réalisation est soumise aux règles des marchés publics.

Une autre comparaison a été effectuée avec une réalisation, qui n'est pas publique, et dont les données chiffrées nous ont été communiquées confidentiellement. Nous certifions ici que le coût/place converge pleinement avec les coûts avancés pour la place de la Télécabine.

La CF tire les conclusions suivantes :

- L'état actuel du parking de la télécabine péjore l'image de marque du tourisme à Charmey en comparaison avec les autres stations touristiques fribourgeoises.
- Le coût/place de Fr. 5'750.- du projet de Val-de-Charmey est parfaitement dans la cible, et en adéquation avec des projets similaires.

La CF préavise donc favorablement ce crédit d'aménagement et elle en recommande son acceptation par l'assemblée.

Les charges financières se présentent comme suit : Intérêts : 2%, soit FR. 20'000.-/an / Amortissements : 3%, soit Fr. 30'000.-/an / soit au total Fr. 50'000.-/an.

Bernard Rime : Je remercie M. Henri Ding pour son éclairage comptable qui est, pour une fois, en parfaite adéquation avec les ingénieurs. Y-a-t-il des questions ?

Christian Charrière : Je trouve qu'un surcoût de Fr. 330'000.- par rapport à Attalens, c'est un peu beaucoup pour la même surface, même si le nombre de places est différent. Concernant les manifestations, où iront parquer les voitures si cette place est utilisée pour une cantine ? Dans les prés des agriculteurs ?

Bernard Rime : Je pense que vous avez mal compris le prix par place. En fait, c'est l'inverse, et M. Ding va vous le confirmer.

Henri Ding : Il y a effectivement une grande différence du nombre de places de parc, étant donné qu'à Attalens, il s'agit d'un parc de centre-village. Ce parking de centre-village est aménagé de telle façon que les transports publics, et les bus en particulier, puissent circuler à l'intérieur du parking, ce qui naturellement diminue un certain nombre de places de parc. A Charmey c'est 174 places, à Attalens 113.

Christian Charrière : Je suis d'accord avec vous, mais la surface reste la même.

Bernard Rime : Je veux encore apporter une petite précision. Nous sommes dans des montants qui sont soumis à la loi sur les marchés publics, il y aura donc naturellement une mise en soumission publique des travaux. Nous nous trouvons dans une période financièrement favorable. Donc nous souhaitons démarrer le projet le plus rapidement possible. Le montant annoncé ce soir de Fr. 1'000'000.- est un montant maximum, et nous avons bon espoir de pouvoir profiter de conditions plus favorables lors de l'attribution du mandat.

Pierre Dafflon : J'ai une question d'ordre plutôt technique. Avez-vous fait une estimation du nombre de places disponibles après goudronnage, par rapport à la situation actuelle ?

Bernard Rime : Nous aurons 174 places disponibles. La situation actuelle est relativement confuse. Sur le plan présenté, la situation est plus ou moins idéale, en tenant compte des gabarits donnés par les normes. Il est bien clair qu'en cas de manifestation avec une forte affluence, le parcage pourrait se faire de manière un peu plus serrée. Le marquage, tel qu'il est prévu, prévoit 174 places à l'avenir, déduction faite des voies d'accès.

Pierre Dafflon : Ma remarque concernait effectivement la situation d'une manifestation de forte affluence, où nous constatons aujourd'hui déjà, des problèmes de parking. Les voitures se garent le long de la route communale. Si nous perdons des places, avez-vous pensé à cette problématique ?

Bernard Rime : C'est une question de discipline. Comme déjà dit, la surface destinée au parcage restera identique à celle à disposition aujourd'hui.

Dominique Beaud : Cette surface est-elle évolutive ? Y-a-t-il la possibilité de prévoir à moyen terme un parking sur deux étages ?

Bernard Rime : Sur le plan technique, tout est possible. Nous n'avons pas prévu actuellement de fondation pour un étage supérieur. Une autre pourrait être la construction d'un parking souterrain, sous le futur parking en surface prévu au Récard.

Cédric Savary : J'ai tout d'abord une remarque. L'idée de prévoir le bac de rétention sur la voie d'accès actuelle a-t-elle été bien réfléchi ? Cette façon de faire diminue la surface à disposition. N'y-aurait-il pas moyen de l'intégrer ailleurs ? Le deuxième élément consiste le goudronnage. Goudronner cette place, c'est une très belle chose. A-t-il été prévu de faire un marquage, et d'étudier également un schéma de circulation pour les jours de forte affluence ?

Bernard Rime : Concernant le bac de rétention, il ne pose aucun problème, puisqu'il est enterré. Le marquage des places et les voies de circulation sont naturellement prévus.

Emile Bourquenoud : Vous dites qu'à Attalens, ils ont prévu un accès pour les bus. A Charmey, en période ski, il y a pas mal de bus qui utilisent la place pour les écoles de la région. Sera-ce encore possible ? Où les bus s'arrêteront-ils ?

Bernard Rime : Les bus pourront emprunter les voies de circulation prévues pour la dépose des personnes. Concernant l'arrêt des transports publics, vous voyez sur le plan qu'une surface est réservée à cet effet le long de la route cantonale, plus ou moins à la hauteur du musée. Ce point sera repris dans le prochain point de l'ordre du jour, où je vous parlerais des crédits d'études pour divers aménagements routiers.

Christian Charrière : J'aimerais que vous répondiez à ma question concernant les possibilités de parquage lorsque la place de la télécabine sera utilisée pour une cantine. Vous allez parquer où ?

Bernard Rime : Premièrement, la cantine ne couvrira pas la totalité de la place. La surface qui se trouve au sud-est du bâtiment de la télécabine n'est pas concernée par les travaux, et restera donc disponible. Pour le reste, il faudra trouver des solutions ponctuelles au coup par coup.

Christian Charrière : On parquera donc dans les prés des agriculteurs ? J'ai une autre proposition. Vous pourriez envisager de parquer à Vounetz, non ?

Bruno Clément : Est-ce qu'un autre type de revêtement que le goudron a été étudié ? Un revêtement qui soit à la fois stable et perméable. Il existe aujourd'hui de nouvelles techniques. Est-ce uniquement une question de budget ? Au niveau carte postale, une grande surface goudronnée n'est pas nécessairement des plus attractifs.

Bernard Rime : Il s'agit d'une variante qui pourrait effectivement être étudiée. J'en prends note, mais je doute qu'on soit moins cher. La solution goudron est la solution avec le meilleur ratio qualité/prix. Rien n'empêche, dans le cadre de la mise en soumission, d'étudier une variante avec des pavages filtrants par exemple.

M. le Syndic : J'aimerais juste insister sur ce qui a déjà été abordé. On a une situation très lacunaire au niveau du parquage, c'est pour le moins très désordonné. Imaginez des voitures arrêtées sur la route cantonale ! C'est tout simplement inacceptable. Il y a une problématique générale qui doit être réglée, qui doit nous permettre ensuite de fixer des règles, et que les contrevenants seront verbalisés par la gendarmerie. Nous devons donc repenser l'ensemble de la problématique du parquage sur tout le territoire communal.

Etant donné que la parole n'est plus sollicitée, je demande à celles et à ceux qui acceptent ce crédit d'aménagement de la place de la télécabine de Fr. 1'000'000.-, de bien vouloir le faire par main levée.

Résultat du vote :	Oui : 142	Non : 0	Abstentions : 6
---------------------------	------------------	----------------	------------------------

5. Crédit d'étude aménagements routiers et parking

M. Bernard Rime: Le réseau de circulation a fait l'objet d'une étude générale de hiérarchisation par le bureau Team+. Par la suite, une étude préliminaire a été menée avec ce dernier, le bureau CSD et le Service des ponts et chaussées concernant la traversée de Charmey. Un avant-projet a été établi, selon le concept Valtraloc, et une première séance a été tenue au Service des ponts et chaussées. Nous étudions différentes solutions, nous espérons arriver à introduire une zone 40 km/h, qui serait une solution intermédiaire entre la zone 50 km/h actuelle, et une zone 30 km/h.

De manière plus ciblée, des études ont également été entreprises pour le secteur du Récard, ainsi que pour le Village d'en Haut. Pour ce dernier un avant-projet avait été présenté aux riverains en 2009, mais stoppé en raison de manque de solution pour les places de parc.

Avec l'acquisition du terrain du Récard, lors d'une récente assemblée communale, la Commune dispose maintenant d'une solution qui permet de relancer cette étude, ainsi que poursuivre celle entreprise pour le parking et l'accès au Récard depuis le musée.

La liaison piétonne Parking des Bains - Ecole doit aussi être sécurisée, comme cela a été promis lors du choix du site des Lévanches.

En résumé, les différents lots se présentent de la manière suivante :

1. Route d'accès Place de la Télécabine – Récard
2. Parking du Récard
3. Aménagement du Village d'en Haut (suite de l'étude)

4. Liaison Place des Bains – Ecole
5. Traversée du village route cantonale étude zone 40 km/h. concept Valtraloc

Jusqu'à ce jour, ces études de base ont été financées par le compte de fonctionnement. Toutefois, dès maintenant, ces projets doivent être étudiés de manière plus approfondie et coordonnée, dans un concept global cohérent de mobilité. Selon le résultat de l'étude et les incidences financières, l'ordre de priorité et l'avancement de l'étude de chaque lot pourront être établis. De même, leur réalisation pourra se faire de manière échelonnée.

Pour ce faire, le CC sollicite un crédit d'étude, qui couvrira les prestations d'ingénieurs et d'aménagistes jusqu'à la mise à l'enquête et au devis général.

Montant sollicité : Fr. 150'000.-

Amortissement 15% / Intérêts 2% / Frais financiers annuels : Fr. 25'500.-

M. Henri Ding : Comme mentionné dans le message du conseil communal, différentes études sont nécessaires, et doivent être coordonnées dans un concept global et cohérent de mobilité. Le crédit sollicité couvrira les prestations d'ingénieurs et d'aménagistes, jusqu'à la mise à l'enquête et au devis général.

L'acquisition du terrain de la Delèze, figurant au point 6 de l'ordre du jour, pourra influencer l'ordre et la réalisation de certains des 5 lots mentionnés. Le conseil communal engagera les démarches nécessaires au moment opportun.

La commission financière soutient cet investissement nécessaire à un développement harmonieux de nos infrastructures de communication.

Les charges financières se présentent comme suit :

Intérêts : 2%, soit CHF 3'000.-/an - Amortissements : 15%, soit CHF 22'500.-/an

Soit au total CHF 25'500.-/an

Françoise Repond : Ne trouveriez-vous pas judicieux de rajouter à ces crédits d'étude, un crédit pour l'aménagement de la route du Clos des Charrières, étant donné que vous avez donné un préavis favorable pour la construction d'un nouveau quartier avec plus de 60 appartements ?

Bernard Rime : Tout d'abord, le conseil communal n'a pas pris de position définitive par rapport à ce projet. Il y a eu récemment une assemblée d'information, pour l'instant, on en est là. Pour ce soir, non, il n'y a pas de crédit d'étude prévu pour le Clos des Charrières. Ce projet fera, le cas échéant, l'objet d'un crédit particulier.

Beat Müller : Serait-il possible d'étudier une variante traversée du village à 30 km/h ? Le 30 km/h est accepté dans beaucoup de canton, et il n'y a aucune raison de ne pas étudier cette variante.

Bernard Rime : Nous vous demandons ce soir un crédit pour réaliser des études de variante. Le 30 km/h a été envisagé. Lors d'une première séance avec le service des ponts et chaussées, je ne vous cache pas que l'accueil n'a pas été des plus favorables. Néanmoins, la porte n'est pas complètement fermée, et l'idée sera poursuivie.

Yvan Broch : Le 30 km/h aurait pour conséquence d'introduire la priorité de droite. Je suis d'avis que c'est néfaste.

M. le Syndic : Etant donné que la parole n'est plus sollicitée, je demande à celles et à ceux qui acceptent ce crédit d'étude pour les aménagements routiers et parking de Fr. 150'000.- de bien vouloir le faire par main levée.

Résultat du vote :	Oui : 147	Non : 0	Abstentions : 1
---------------------------	------------------	----------------	------------------------

6. Achat du terrain de la Delèze

M. le Syndic : J'aimerais ce soir, avec mes collègues de l'exécutif, relever l'ouverture et la compréhension de M. Michel Remy, propriétaire du terrain de la Delèze, et qui est parmi nous ce soir. M. Remy est par ailleurs citoyen charmeysan depuis quelques semaines. Quand je dis ouverture, oui, vous le comprendrez, il y a eu une ouverture appréciable. Mes collègues de l'exécutif m'avaient délégué pour négocier avec M. Remy. Le terrain de la Delèze est un terrain stratégique, tout comme l'était celui du Récard. J'ai eu de nombreuses rencontres et discussions constructives avec M. Remy. Il est très important d'avoir en face de soi un interlocuteur ouvert, qui comprend également la situation, et l'urgence de cette situation. Il est effectivement grand temps de trouver une solution.

Je vous montre maintenant sur le plan projeté à l'écran, la maison de la Delèze, une demeure magnifique que tout le monde connaît, avec la route du Village d'en Haut vers la Petite-Fin. Nous verrons ensuite le tracé prévu pour faire le lien avec le Récard depuis la télécabine. Il est prévu d'installer une borne, plus ou moins à la hauteur de la maison de la Delèze, et une deuxième borne proche de l'endroit où la future route rejoindrait celle de la Petite-Fin. Seul le propriétaire du terrain, M. Remy, et la commune, auront la possibilité de manoeuvrer ces bornes. Vous retrouvez sur ce plan le tracé qui a été discuté et proposé par M. Remy. Il y a eu, au préalable, un autre projet de tracé que vous voyez à l'écran. D'autres réflexions menées par M. Remy ont été envisagées pour s'éloigner le plus possible de la route existante, dans le but de préserver son habitation. Le tracé proposé par M. Remy, et il n'y a pas de modification possible, c'est la condition sine qua non qui servira de base à la négociation en vue de signer devant notaire cette acquisition. C'est un élément important. En effet, au lieu de devoir acheter toute la parcelle, M. Remy a proposé d'acheter uniquement la partie de l'emprise de la route, c'est-à-dire au maximum 1'300 m², alors que la parcelle totale fait environ 4'000 m². Il s'agit d'une économie non négligeable. On se retrouve donc, dans la variante de l'emprise, face à un montant maximum de Fr. 260'000.-, pour un prix au m² identique à celui du terrain du Récard acquis dernièrement.

Je demanderais maintenant à M. Remy de se retirer quelques instants, puisque nous devons appliquer la récusation, comme nous l'avions discuté. Je donne la parole à M. Henri Ding.

M. Henri Ding : Le 15 décembre 2014, cette assemblée acceptait l'achat du terrain du Récard. C'était un espoir de voir enfin s'ouvrir une voie d'accès de substitution au quartier de la Petite-Fin, libérant le Village d'En-Haut du trafic et du parcage des voitures. Pour que cet espoir devienne réalité, une route doit être aménagée sur le terrain de la Delèze. Son tracé, actuellement en préparation, représenterait une emprise maximale de 1'300 m² pour laquelle le Conseil communal demande de lui accorder un crédit maximal de Fr. 200/m², soit Fr. 260'000. Le coût d'acquisition définitif sera communiqué à la prochaine assemblée communale.

Cette route est la promesse d'une meilleure qualité de vie pour le quartier historique du Village d'En-Haut, et un accès facilité pour celui de la Petite-Fin. Pour ces raisons primordiales, la commission financière préavise favorablement l'achat du terrain nécessaire de la Delèze, à concurrence d'un montant maximum de Fr. 260'000.-.

Les charges financières se présentent comme suit :

Intérêts : 2% Fr. 5'200 / Amortissements : 1% Fr. 2'600 / Soit au total Fr. 7'800 sous réserve de l'emprise nécessaire.

M. le Syndic : Y-a-t-il des questions ?

Yvan Broch : Je trouve un peu dommage que votre jeu de bornes empêche finalement de désengorger le Village d'en Haut. Si le trafic pouvait accéder à cette future route, cela serait positif. Vous ne trouvez pas ?

M. le Syndic : Il y a quelque chose que je ne comprends pas. En fait, les bornes ont pour mission unique de pouvoir ouvrir la route en cas d'urgence. La circulation fera partie des réflexions qui seront faites dans le cadre du crédit d'étude d'aménagement du centre village. Nous devons régler la circulation au Village d'en-Haut, et toute la circulation de la Petit-Fin passera par la route du Récard – La Delèze.

Yvan Broch : Du moment qu'on a fait le cramalet, on ferme le moulin.

M. le Syndic : Il y a quelque chose que je ne comprends pas très bien. Pour faire un travail de qualité il faudra réduire les places de parc au Village d'en Haut, d'où l'intérêt d'étudier aussi, dans un premier temps, un parking à ciel ouvert sur la partie du Récard. Il y a une cinquantaine de places prévues en surface. Nous nous trouvons à proximité du Village d'en Haut. Je le disais tout à l'heure, il faudra changer les pratiques. Si on fait nos courses au Village d'en Haut, eh bien, on fait 50 m à pied.

Nicolas Remy : Cela veut donc dire que les gens ne pourront plus traverser le Village d'en Haut pour accéder au quartier de la Petite-Fin ?

M. le Syndic : C'est exact, vous avez parfaitement raison. Lorsque l'on parle de changement d'attitude, eh bien, il serait effectivement souhaitable que les places de parc disponibles au Village d'en Haut le soient pour les clients des commerces, et non pas pour les résidents du Village d'en Haut qui pourraient parquer, eux, au parking du Récard. On pourrait prévoir un temps de parcage maximum au Village d'en Haut de 15 minutes maximum par exemple. On sera bien obligé d'avoir des règles, sans quoi ce n'est plus possible. C'est tout simplement un « petchi » partout. Regardez la problématique du parcage sur la route cantonale, devant la boulangerie et j'en passe, il faudra bien définir des règles.

Jean-Pierre Thürler : Je suis d'accord avec l'emprise proposée, mais il reste à côté une parcelle intéressante. Est-ce que le conseil communal pense pouvoir obtenir un droit de préemption pour le solde de la parcelle.

M. le Syndic : Absolument pas. La raison en est très simple. Je vous explique brièvement l'historique. Le conseil avait d'abord prévu et négocié un échange de terrain, sous forme d'une compensation, en mettant en zone 2 parcelles au bout de terrain de la Delèze, en dessous de la grange. Finalement, cette option a été abandonnée par le propriétaire M. Michel Remy. En fait, on devait à ce moment-là, dézoner une surface équivalente au Riau de la Maula. Ce sont les règles de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire. Cette partie de terrain est en zone d'intérêt général, et M. Remy souhaite se protéger. C'est donc la raison d'acquiescer uniquement la surface d'emprise de la route. Il n'y aura pas d'autre négociation possible, pour la simple et bonne raison que M. Remy veut s'assurer la tranquillité. Finalement, la commune ne fait pas une mauvaise opération, la parcelle étant en zone d'intérêt général, tout comme d'ailleurs celle du Récard. Les négociations avec M. Remy ont été très longues, elles durent depuis 2 ans, d'où cette reconnaissance envers le propriétaire.

Emile Bourquenoud : Est-ce que l'accès à la Petit-Fin pour les piétons et les cyclistes sera toujours possible par l'ancien tracé ?

M. le Syndic : Ecoutez, votre question sera retenue. Pour l'instant, je ne peux pas vous répondre. On pourrait penser, à première vue, que oui, parce que lorsque l'on parle d'une borne, je ne vois pas la problématique de nuisance par les piétons ou les cyclistes.

Emile Bourquenoud : La borne, ce n'est pas le problème. Le problème, c'est le droit.

M. le Syndic : Non, il n'y a pas de problème, car cela reste une route communale, sachant qu'on doit pouvoir l'utiliser en cas d'intervention urgente.

Damien Genoud : J'ai une question d'ordre technique. On voit le virage du bas qui est légèrement prononcé, et celui du haut qui tourne à l'équerre si on arrive depuis le Village d'en Haut. Si des clients vont au Village d'en Haut, est-ce qu'ils peuvent retourner en bas ou pas ?

M. le Syndic : En principe pas, puisque nous avons un passage très étroit lorsque vous redescendez la route du Clos, et ce n'est pas un objectif d'avoir un accès de cette manière là. Depuis le parking prévu au Récard, vous avez 50 m pour accéder au Village d'en Haut.

Etant donné qu'il n'y a plus de question, je demande à celles et à ceux qui accepte cette proposition de se manifester en levant la main.

Résultat du vote :	Oui : 146	Non : 2	Abstention : 0
---------------------------	------------------	----------------	-----------------------

M. le Syndic : Quelqu'un pourrait-il appeler M. Remy s'il vous plaît ? M. Remy, l'assemblée a accepté à une très très large majorité, et vous dit également toute sa reconnaissance. Merci.

7. Crédit réfection sol parking souterrain Gros Plan 10A (Soldanelle)

M. Nicolas Charrière : Le parking souterrain de la Soldanelle est situé au Gros-Plan 10A à Charmey, à proximité de la gendarmerie. Ce bâtiment a été construit dans les années 70, avec comme fonction première, un abri de protection civile. Il est cependant aussi utilisé comme parking, pour abriter 17 places de parc qui sont louées à l'année.

Le sol de ce parking est très abimé. En effet, en hiver, les voitures amènent de la neige chargée de sel dans le parking. Comme le parking n'a pas de pente, lorsque cette neige fond, elle stagne, et le sel finit par s'infiltrer dans le béton, pour finalement attaquer le ferrailage, phénomène bien connu sur les ponts routiers. En rouillant, le ferrailage fait éclater le béton, ce qui crée d'importantes inégalités dans le sol. Il devient ainsi indispensable de refaire le sol de ce parking au vu de son état très abimé.

Plusieurs variantes ont été étudiées. L'offre retenue propose une hydro-démolition de la partie supérieure du radier, un traitement de l'armature métallique, et la création d'une chape de pente avec une récupération d'eau dans le caniveau, raccordé aux conduites d'évacuation de l'eau. Ceci devrait nous éviter de nouvelles attaques du sol à l'avenir. Coût de l'opération, un peu moins de Fr. 120'000.-. Le crédit demandé est de Fr. 120'000.-.

Amortissement 3% / Intérêts 2% / Charges financières annuelles Fr. 6'000.-

M. Henri Ding : L'offre de réfection nous a été présentée. Nécessité fait loi en l'occurrence ! Après une quarantaine d'année d'utilisation, le sol du parking souterrain a un besoin évident de réfection. La variante retenue par le Conseil Communal consiste à la réfection du radier pour un montant de Fr. 120'000.-. La commission financière préavise favorablement cet investissement dont les charges financières se présentent comme suit :

Intérêts : 2% CHF 2'400.- / Amortissements : 3% CHF 3'600.- / Soit au total CHF 6'000.-.

Nicolas Charrière : Y-a-t-il des questions ?

Emile Bourquenoud : Comme j'ai compris, il s'agit d'une surface louée. Ce bien ne devrait-il pas s'autofinancer ?

Nicolas Charrière : Les locations couvrent les frais. Elles représentent plus de Fr. 9'000.- par an, montant qui couvre largement les frais.

M. le Syndic : Etant donné que la parole n'est plus sollicitée, je demande à celles et à ceux qui acceptent ce crédit de Fr. 120'000.- pour la réfection du sol du parking souterrain du Gros Plan 10A de bien vouloir le faire par main levée.

Résultat du vote :	Oui : 145	Non : 3	Abstentions : 0
---------------------------	------------------	----------------	------------------------

8. Achat d'un tonne-pompe

M. Jacques Bonfils : Le corps des sapeurs-pompiers dispose actuellement de trois véhicules : un fourgon Mercedes-Benz, acheté en 2003, un véhicule type Pinzgauer, basé au local de Cerniat, un jeep Toyota (édilité de la Commune Val-de-Charmey) et, jusqu'au 27 septembre 2015, une jeep de marque Dodge, achetée en 2007 pour Fr. 2'000.-. Ce véhicule vient d'être accidenté lors de l'intervention au chalet d'alpage du « Sori » au Gros Mont. Le devis estimatif de remise en état de la partie métallique, et de la pompe Ziegler, s'élève à environ Fr. 18'000.- (dont Fr. 10'000.- pour la partie mécanique). Ce véhicule doit dès lors être remplacé dans les meilleurs délais.

La proposition faite est l'achat par les trois communes d'un véhicule dit tonne-pompe, afin de répondre aux exigences de « Frifire », le nouveau concept de protection incendie dans le canton de Fribourg. Il faut rappeler ici, que l'entente intercommunale pour la protection du feu couvre une superficie de 116 km², soit 24% du district de la Gruyère. L'éloignement du centre de renfort de Bulle est aussi un facteur très important, ainsi que le type de bâtiments à protéger (home médicalisé, bâtiments scolaires, les bains de la Gruyère, hôtels, diverses entreprises...).

Dès l'investissement accepté, l'achat de ce véhicule sera soumis aux règles des marchés publics. Comme le montant est supérieur à la valeur limite de Fr. 250'000.-, il devrait être adjugé selon la procédure ouverte, ou la procédure dite sélective. Dans les conditions d'appel d'offre, il y aura une clause de mise à disposition, par le fournisseur, d'un véhicule de remplacement en location. Toute ou partie de cette location sera déduite du prix d'achat du nouveau véhicule.

Le coût de l'acquisition est devisé à Fr. 450'000.-. Outre les subventions de l'ECAB, la Commune Val-de-Charmey participera à cet achat selon la clé de répartition figurant dans la convention intercommunale du feu. En tenant compte d'une subvention de l'ECAB de 40%, soit Fr. 180'000.-, d'une participation de la Commune de Crésuz de 13% du coût net, soit Fr. 35'100.-, et de la Commune de Châtel-sur-Montsalvens de 8%, soit 21'600.-, le solde à charge de la Commune Val-de-Charmey représente 71% du coût net, soit Fr. 212'300.-. Le Conseil communal sollicite dès lors l'octroi d'un **crédit de Fr 212'300.-, arrondi à Fr. 213'000.-** pour l'achat de ce véhicule.

Amortissement 15% / Intérêts 2% / Frais financiers annuels Fr. 36'210.-

M. Henri Ding : Afin de remplacer le véhicule endommagé et de pouvoir répondre aux exigences de « Frifire », la CF préavise favorablement cet investissement. Les charges financières se présentent comme suit :

Intérêts : 2%, soit Fr. 4'260.-/an / Amortissements : 15%, soit Fr. 31'950.-/an / Soit au total Fr. 36'210.-/an

Jacques Bonfils : Y-a-t-il des questions ?

Constant Andrey : Il y a trois semaines, j'ai cru voir, dans la Gruyère, qu'une réorganisation des corps de sapeurs pompiers en Gruyère était en route. Pour la vallée de la Jogne, Bellegarde en fera partie. Pourquoi Bellegarde ne participe-il pas à l'achat de ce tonne-pompe ?

Jacques Bonfils : Cette réorganisation n'est pas encore applicable. Il existe actuellement 14 corps de sapeurs pompiers en Gruyère, et demain, ils ne seront plus que trois. Un des trois sera constitué de Châtel-sur-Montsalvens, Crésuz, Val-de-Charmey, et Jaun. Cette réorganisation aura lieu d'ici quelques années.

Marianne Pachoud : Ce véhicule pourra-t-il avoir accès à la cour d'école des Lévanthes ? L'accès, à l'époque, était problématique.

Jacques Bonfils : M. Cédric Savary pourrait-il répondre à Mme Pachoud, ou Benoît Broch éventuellement, vous qui êtes le père de ce véhicule ?

Benoît Broch : Le véhicule qu'on a évalué fait 50 cm de plus que le fourgon actuel. Sa largeur est de 2m30, c'est le véhicule avec la plus petite largeur disponible. Nous pouvons ainsi accéder à toutes les ruelles de nos communes concernées. Le but de ce tonne-pompe intercommunal, c'est de pouvoir accéder aux endroits inaccessibles pour le tonne-pompe de Bulle. Une remarque concernant le financement. Si Frifire 2020 devait bien voir le jour comme souhaité, alors nous toucherons une ristourne financée par la taxe non pompier. Les communes qui auront investi recevront donc, en retour, une participation non négligeable.

Jacques Bonfils : Comme vous avez pu le lire dans la presse, les communes de la Gruyère recevront, très prochainement, un important document de la Préfecture. Chaque commune sera priée de se déterminer par rapport à ce projet, et de faire ses éventuelles observations dans un délai qui nous sera imparti par la Préfecture.

M. le Syndic : Etant donné qu'il n'y a plus de question, je demande à celles et à ceux qui accepte l'achat d'un tonne-pompe pour un montant de Fr. 213'000.-, de se manifester en levant la main.

Résultat du vote :	Oui : 148	Non : 0	Abstentions : 0
---------------------------	------------------	----------------	------------------------

9. Crédit de soutien à la forge

M. le Syndic : Nous allons maintenant parler du crédit de la forge, mais avant cela, je vous laisse prendre connaissance de quelques images.

Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il s'agit bien d'une tradition vivante. J'aimerais, juste au passage, remercier M. Jean-Marcel Schorderet, pour ces magnifiques images.

La constitution de l'association des amis de la vieille forge s'est déroulée le lundi 23 novembre 2015, à la Maison du Bois (Chalet de Bataille). Il s'agit bien d'un témoin du passé, passé au développement rural puisque nous sommes à la Tzintre, en lien avec les activités des armaillis, les caves à fromage, le ferrage des chevaux, et j'en passe.

J'évoquerai tout à l'heure le concept des traditions vivantes, puisque la forge doit en être le point de départ, en précisant que L'UNESCO a organisé les traditions vivantes (patrimoine culturel immatériel) en cinq domaines :

- L'expression orale
- Les arts du spectacle
- Les pratiques sociales, rituels et événements festifs
- Les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers
- Les savoir-faire liés à l'artisanat et à l'industrie

La route, ou le chemin des traditions vivantes, c'est l'objectif, à partir de cette forge et de sa grange toute voisine, de pouvoir organiser des manifestations diverses, voire des démonstrations. Pour construire ce chemin des traditions vivantes, nous avons, puisque la commune est représentée au comité de la forge par Mme Viviane Gachet, et que j'en suis membre mais à titre individuel, abordé le PNR (Parc Naturel Régional) Gruyère Pays d'en Haut, pour mener une réflexion, puisqu'ils en ont l'expérience, de ce qu'on peut faire dans cette vallée à partir de Broc. Pourquoi Broc ? C'est très simple, c'est la Maison Cailler avec plus de 400'000 visiteurs par année. Pour avoir rencontré la directrice de la Maison Cailler, je peux vous dire qu'elle était émerveillée, et qu'elle attend de pouvoir collaborer sur ce projet. Il y aura ensuite Electrobroc, puisque l'hydraulique, dans cette région, avec la création du lac de Montsalvens et son barrage, représente aussi une tradition vivante. On poursuit ensuite avec le chalet de Bataille, les alpages, les caves à fromage, la forge évidemment, on peut dévier sur la Valsainte, pour ensuite terminer à Jaun, que ce soit au cimetière ou au Cantorama.

Il s'agit bien de poursuivre par des démonstrations, des activités, de promouvoir cette vieille forge, ceci n'étant qu'un élément à travers ce chemin des traditions vivantes. Il s'agit ensuite de le faire vivre, mais cela peut être l'élément de départ.

Ce que je peux dire, c'est que nous avons eu avec le propriétaire, M. Fredy Roos que la plupart d'entre vous connaissez, des discussions très ouvertes et constructives. Les choses se sont réglées d'une manière très naturelle par rapport aux conditions et garanties qu'on pouvait avoir pour construire ce projet.

Les coûts de réaménagement de la grange, qui se situe à côté de la forge, se montent à Fr. 450'000.-. Il va de soi que ce ne sera pas uniquement la commune Val-de-Charmey qui financera ce projet. D'autres sponsors ont déjà été abordés, d'autres le seront encore.

Le crédit souhaité et proposé par le conseil communal est de Fr. 150'000.-. Je passe maintenant la parole à M. Henri Ding.

Henri Ding : Voilà un projet qui sied à merveille avec notre environnement, où « tradition et terroir » sont indissociables. Qui se souvient de cet endroit convivial, où se côtoyaient paysans, artisans, villageois, citadins, notables et armaillis ? Nous avons la chance de faire revivre cet art, et de le transmettre aux générations futures. Une chance aussi, à l'heure où l'or blanc n'est plus une valeur sûre, d'étoffer, et d'enrichir l'offre touristique. Bref, un projet « forgé » dans la pierre !!

La Commission Financière est favorable à cet investissement pour une participation unique de Fr. 150'000.-.

Les charges financières se présentent comme suit : Intérêts : 2% Fr. 3'000.-/an / Amortissements : 15% Fr. 22'500.-/an / Frais d'exploitation : Fr. 5'000.-/an, envisagé sous forme d'une contribution au fonctionnement, soit au total Fr. 30'500.-/an.

Puisque c'est le dernier objet où la commission financière intervient, j'en profite pour remercier l'Autorité communale, son Administrateur et son Suppléant, de leur collaboration et je me plais à relever la bonne atmosphère, la disponibilité et le sérieux qui a présidé au cours de nos échanges.

M. le Syndic : Y-a-t-il des questions concernant ce crédit de soutien ?

Nicolas Remy : Mis à part M. Roos, y-t-il d'autres personnes capables d'utiliser cette forge en son absence ?

M. le Syndic : Tout d'abord, concernant les maréchaux. Lorsqu'on parle de maréchal, c'est bien pour le ferrage des chevaux. J'étais surpris d'apprendre que dans ce canton, il y en a en tous les cas une bonne douzaine. Pour ce qui est du travail de la forge, à part Fredy Roos qui y est régulièrement, il y a aussi une volonté de transmettre ce savoir-faire à des jeunes, notamment à des jeunes venant des métiers du métal. Selon les professionnels, entre autre le président du comité de l'association qui est également président de Métal Fribourg, il y a des gens qui sont passionnés par ce genre d'activités. J'ai donc bon espoir de trouver des gens qui pourront travailler dans cette forge.

Marie-François Andrey : J'ai déjà soulevé le cas tout à l'heure. Vu le monde qui a participé à la constitution de l'association en bataille, pourquoi ne cotiseraient-ils pas, plutôt que la commune Val-de-Charmey, pour un tiers des Fr. 450'000.- ? Il faut arrêter. Je n'ai rien contre cette forge, c'est très bien, mais enfin, il y a encore des forges dans le canton, il y en a une à Maules. Bon. Ils ne font peut-être pas partie du PNR, mais je trouve que dépenser Fr. 150'000.- pour faire plaisir à la confrérie des maréchaux, c'est un peu cher. Les maréchaux, eux, ils pourraient cotiser, ils sont très nombreux. Voilà mon idée, j'essaie uniquement de défendre le portemonnaie de la commune.

M. le Syndic : Le jour de la constitution le 23 novembre, il y avait effectivement 70 personnes. Je précise, puisque vous parliez de l'abbaye des maréchaux, qui date du 13^{ème} siècle sauf erreur, que c'est elle qui a initié ce projet et l'a soutenu, avec déjà des participations financières, notamment le financement d'une plaquette qui a été éditée. Quelques jours après l'assemblée constitutive, 70 personnes étaient déjà inscrites comme membre de l'association. Ces membres individuels cotisent à

raison de Fr. 50.- par année, il existe la possibilité de cotiser à vie pour Fr. 600.-, ces montants devraient couvrir le budget de fonctionnement de l'association. A côté de cela, il y a l'investissement sur la grange, investissement indispensable pour créer et faire ce point d'appui sur le chemin des traditions vivantes. Est-ce que demain, dans la vision, n'y-a-t-il pas lieu de s'orienter vers ces métiers traditionnels, ce qui apportera aux visiteurs une curiosité, une sensibilité et des émotions. C'est ce que recherche le visiteur. Val-de-Charmey, à travers ce geste, confirme, et le conseil communal était unanime dans cette démarche, de même que la commission financière, la nécessité d'apporter une sorte de renouveau.

Françoise Repond : Vous entendez quoi par réaménagement de la grange ?

M. le Syndic : C'est la reconstruction complète, essentiellement en bois, pour y faire des expositions, des démonstrations, des rencontres... Nous sommes au point de départ. La forge est un ancrage par rapport à d'autres activités qui existent déjà, la grange peut être un point de ralliement.

Marie-Françoise Andrey : Pourquoi pas encore le four à pain de Cerniat ?

M. le Syndic : Mais absolument, pourquoi pas !

Jean-Pierre Thürler : J'ai une question complémentaire. On parle souvent de Parc Naturel Régional. On dit ici que le PNR accompagnera ce projet. Comme institution publique, le PNR dispose de moyens financiers conséquents. Dans ce cas particulier, pouvez-vous nous dire à quelle hauteur le PNR va participer ? On met le PNR un peu à toutes les sauces, mais concrètement, on ne ressent pas grand-chose.

M. le Syndic : C'est pas tout à fait juste. Pour ma part, et Viviane Gachet côtoie le PNR de bien plus près, ce que j'ai pu constater, c'est déjà des compétences mises à disposition, premier point. Concernant le soutien financier 2015, ils se sont engagés à raison de Fr. 4'500.-, et Fr. 5'000.- pour 2016. Derrière cela, il y a tout le travail qui sera fait, des personnes à disposition, pour construire ce projet et rencontrer les partenaires. On le fera en partie ensemble, quand je dis on, c'est le comité, mais il y a aussi des relations qui seront suivies par le PNR. Le savoir-faire est important, et il a son prix.

Paul Grossrieder : S'il n'y a pas d'autre question, j'avais une question annexe Monsieur le Syndic. Est-ce-que vous placez le cimetière de Bellegarde parmi les traditions vivantes ?

M. le Syndic : J'ai entendu l'autre jour une théorie de Patrick Rudaz qui ne va pas dans le même sens. Cela n'est pas forcément reconnu, notamment par la Confédération comme une tradition vivante, indépendamment de ce qui s'y passe. Je lui disais, mais finalement, il y a toujours un sculpteur. Oui, mais il n'y en a qu'un, et il n'y a pas un ensemble d'activités, raison pour laquelle je dévie un peu. Oui, un cimetière peut être très vivant.

Christian Charrière : Quand je vois Fr. 450'000.- pour la grange, je m'en étonne. J'en ai construit une, beaucoup plus grande que celle à Fredy Roos, pour Fr. 450'000.-. Quel type de grange envisagez-vous ? Vous pouvez venir la voir, elle est aux Chenevières, si vous savez où ça se trouve ? Et en plus, il y a du bétail dedans.

M. le Syndic : Je n'ai pas vu votre grange. Je crois savoir qu'elle se trouve sur la rive gauche du Javro.

Michaël Pachoud : On fait souvent référence au chalet de Bataille en parlant de ce dossier. Je crois savoir que le chalet de Bataille a coûté 1.3 Mio, et qu'il n'y a eu aucune participation d'une commune, ni même du PNR puisque la commune de Broc n'en est pas membre. Je suis étonné de voir qu'une commune investisse dans ce projet, car je ne vois pas l'intérêt que peut retirer la commune.

M. le Syndic : C'est un point de vue. Le chalet de Bataille a été construit et financé par l'association des métiers du bois du canton de Fribourg. J'avais été surpris, parce que j'avais eu l'occasion de rencontrer le Président il y a une année environ. Il m'avait dit, nous faisons tout seul. Aujourd'hui, ils sont demandeurs, car ils ne savent pas quoi faire de ce bâtiment. C'est une richesse exceptionnelle. Evidemment, nous sommes dans un autre contexte. Il n'y a pas que Broc qui n'est pas dans le PNR, il y

a même Gruyères. C'est un choix à faire ! On peut tout arrêter, on compte ses petits sous. Et puis demain, on fait quoi ? La réflexion du conseil communal a été de dire, à l'unanimité, qu'il s'agit d'un projet porteur.

Christian Charrière : Je reviens un peu à charge. Pourquoi ne pas mettre ces Fr. 150'000.- sur un autre projet porteur, une route d'accès aux Audèches. Les alpages des Audèches font également partie du patrimoine.

M. le Syndic : Il n'y a pas de lien direct avec ce que vous suggérez. La problématique est complètement différente, bien sûr que c'est le patrimoine. C'est le patrimoine aussi dans le but de maintenir, autant que possible, la fabrication du fromage dans les alpages. Ce n'est pas uniquement la commune qui peut l'influencer, ce d'autant plus que concernant le projet de route pour accéder aux Audèches, nous sommes en face de services qui ne sont pas disposés à soutenir un tel projet. L'étape actuelle est plutôt orientée vers une variante monorail. On ne peut faire le lien de cause à effet par rapport aux Audèches, même si, sur le chemin des traditions, les caves à fromage en sont une étape.

Marie-Françoise Andrey : J'ai encore quelque chose à dire. On paie pour le Musée Fr. 77'500, on paie pour le PNR Fr. 28'000.-, montant qui augmente continuellement, puisque notre contribution dépend du nombre d'habitants, et puis, qui d'entre vous est allé voir l'exposition d'Armand Niquille au musée de Charmey ? Il faut arrêter.

M. le Syndic : Madame, si je peux me permettre, j'ai eu l'occasion de recevoir Armand Niquille, dans les années 80. C'était mon professeur de dessin, ce qui ne veut pas dire que j'étais très bon. Je l'avais reçu à Charmey pour une exposition. Quand vous parlez des communes membres du PNR, cela n'a rien à voir avec le projet qu'on discute. Si vous allez à Château-d'Oex, ils ont aussi des initiatives en lien avec leur tourisme. Si Broc participe comme membre de l'association, ça sera exceptionnel. Vous voyez ce que je veux dire ? On peut effectivement compter sur les autres, et puis on reste les bras croisés.

M. le Syndic : Etant donné qu'il n'y a plus de question, je demande à celles et à ceux qui accepte le crédit de Fr. 150'000.- pour le soutien à la forge de la Tzintre de se manifester en levant la main.

Résultat du vote :	Oui : 119	Non : 14	Abstentions : 15
---------------------------	------------------	-----------------	-------------------------

10. Approbation de la convention intercommunale du complexe scolaire

M. le Syndic : Je vous propose de poursuivre avec la convention intercommunale du complexe scolaire. Vous avez pu consulter les documents sur l'Echo. Je ne veux pas trop m'attarder, si ce n'est de vous préciser le pourquoi de cette convention intercommunale du complexe scolaire. Charmey est dans ce projet le maître d'ouvrage. Il était nécessaire, suite à diverses discussions avec le SCom, de se mettre d'accord sur une marche à suivre avec nos deux communes voisines, sur la manière de travailler et de répartir les investissements. Il y a eu, dans un premier temps, une commission intercommunale, composée de 3 membres de Val-de-Charmey et de deux membres des 2 autres communes. Sa mission a pratiquement pris fin. Cette convention a déjà été approuvée par Châtel-sur-Montsalvens, elle vous est soumise ce soir, et le sera à fin janvier à Crésuz. Il était aussi de définir, dans cette convention, le rôle et les limites de la commission de bâtisse. C'est elle maintenant qui œuvre et non plus la commission intercommunale. Elle est composée de 3 représentants de la commune pilote Val-de-Charmey, et d'un représentant des 2 autres communes, ainsi que le responsable d'établissement. Les membres représentant la commune sont Mme Viviane Gachet, M. Jean-Claude Kolly, président de la commission, et M. Bernard Repond. Le conseil avait en effet souhaité avoir une personne extérieure du conseil communal. Ses attributions et ses compétences sont clairement définies, et lorsqu'on parle de la répartition des frais, il s'agit de distinguer les frais d'exploitation des frais financiers.

Pour ce qui est des frais d'exploitation, la convention intercommunale du cercle scolaire de la Jogne, qui date de 2005, existe toujours et reste en vigueur. Lorsqu'on parle des frais financiers, selon les règles définies par le SCom, il s'agit de facturer aux 2 autres communes la moitié de l'amortissement

obligatoire fixé par le département, en précisant au passage que la valeur des terrains et du bâtiment existant a été accepté sur une estimation de 2.2 Mio. Donc ce montant est pris en compte pour la répartition des frais avec les autres communes. Pour ce qui est de l'intérêt, il sera également refacturé aux autres communes selon la clé de répartition définie. Les intérêts concerneront les futurs investissements qui seront votés par la commune pilote, soit Val-de-Charmey. Voilà les points essentiels fixés dans cette convention. Y-a-t-il des questions ?

Si cela n'est pas le cas, ce qui était important, c'était aussi par rapport aux autres communes, comme Val-de-Charmey est maître d'ouvrage, de soumettre cette convention aux 3 assemblées communales de Châtel-sur-Montsalvens, Crésuz et Val-de-Charmey. Important parce que les charges financières feront partie intégrante, à l'avenir, des budgets de fonctionnement des 3 communes. Nous avons agi ainsi sur recommandation du SCom.

M. le Syndic : Etant donné qu'il n'y a pas de question, je demande à celles et à ceux qui acceptent la convention intercommunale du complexe scolaire intercommunal de se manifester en levant la main.

Résultat : La convention intercommunale du complexe scolaire est acceptée à l'unanimité.

11. Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire AES

M. Jacques Bonfils: Le sujet comporte quatre volets ou documents différents. Nous avons :

- Un règlement communal concernant l'accueil extrascolaire
- Un règlement d'application du règlement communal de l'AES
- Une convention intercommunale de l'AES, et
- Une fiche des tarifs.

Seul le règlement communal de l'AES doit être approuvé par l'assemblée communale. Une convention intercommunale relative à l'accueil extrascolaire de La Jagne a été conclue entre les communes de Val-de-Charmey, Châtel-sur-Montsalvens et Crésuz. Elle est à la signature auprès des communes précitées. Elle a pour but de régler la collaboration intercommunale, et les modalités financières relatives à l'accueil extrascolaire de la Jagne. La convention prévoit l'institution d'un comité de direction composé de deux conseillers communaux de Val-de-Charmey, d'un conseiller communal de Crésuz, d'un conseiller communal de Châtel-sur-Montsalvens, de l'Administratrice de l'accueil extrascolaire avec voix consultative, et d'un représentant des parents avec voix consultative. Les Locaux nécessaires à l'accueil extrascolaire sont situés sur le territoire de la Commune Val-de-Charmey (actuellement au centre réformé).

Chaque commune signataire prend en charge le déficit annuel de l'accueil extrascolaire selon la clé de répartition suivante :

- 50% des frais selon la population légale de chaque commune
- 50% des frais selon le nombre d'enfants de chaque commune fréquentant les classes primaires et enfantines.

Cette convention est complétée par un règlement communal concernant l'accueil extrascolaire. Ce règlement régit notamment les questions suivantes: conditions d'admission, procédure d'admission à l'accueil, suspension de l'accueil, exclusion de l'accueil, désinscription de l'accueil, horaires de l'accueil, barèmes des tarifs, accomplissement des devoirs, facturation, projets éducatifs, confidentialité et responsabilités.

Ce règlement communal concernant l'accueil extrascolaire est complété par un règlement d'application, qui précise et complète un certain nombre de dispositions du règlement communal, notamment s'agissant des horaires et des tarifs. Une grille des tarifs est annexée au règlement

d'application (annexe 1). Les tarifs précédemment en vigueur sont inchangés, avec la réserve suivante : il est ajouté dans le tarif que la taxe annuelle d'inscription est de Fr. 25.- par enfant.

M. le Syndic : Etant donné qu'il n'y a pas de question, je demande à celles et à ceux qui acceptent le nouveau règlement intercommunal concernant l'accueil extrascolaire de se manifester en levant la main.

Résultat du vote : Le règlement communal concernant l'AES est accepté à l'unanimité
--

13. Divers

M. le Syndic : Il était prévu de donner quelques informations concernant l'avancement du projet du futur complexe scolaire intercommunal. Je vous précise qu'une séance d'information publique aura lieu le 18 février prochain, à 19h30, dans cette même salle. Cette séance sera organisée par la commission de bâtisse, et présidée par M. Jean-Claude Kolly.

M. le Syndic : Y-a-t-il des questions dans les divers ?

Marie-Joëlle Andrey : Je viens d'entendre qu'il y aura une réunion d'information concernant le projet d'école. J'ai une question en tant que maman de jeunes enfants. Il y a actuellement la maternelle, « les Bounè rodzo », qui tourne bien, et qui est une plus-value pour notre vallée. Malheureusement, on a tout simplement oublié cette maternelle dans le projet d'école. Cette institution se retrouvera donc à la rue tout prochainement. Je trouve que c'est un peu injuste, même si je comprends que nous sommes en face d'une institution privée. Je n'ai pas été sollicitée pour intervenir ce soir, je le fais vraiment à titre privé. C'est un petit peu un appel au secours urgent. La responsable n'a pas trouvé de nouveaux locaux, alors, si quelqu'un dispose d'un local approprié à louer, vous pouvez passer vers moi après l'assemblée. Je me suis engagée, avec d'autres parents, à parler de ce problème afin de trouver une solution.

Jean-Claude Kolly : Mme Tissot a été invitée à participer à la réunion d'information organisée pour les institutrices et instituteurs du cercle scolaire de la Jogne. Le projet a également été présenté aux sociétés. Effectivement, pour le moment, il n'y a pas de local réservé pour elle. Il s'agit d'un projet privé qui ne rentre pas dans le cadre scolaire. C'est donc à Mme Tissot de trouver un local ou de chercher ensemble avec nous un local pour poursuivre les activités de la maternelle les « bounè rodzo ».

Maurice Senn : Est-ce qu'on peut aller boire un verre ?

M. le Syndic : Je ne sais pas, aux frais de la princesse ?

Maurice Senn : Aux frais de la commune, vous avez assez de sous !

M. le Syndic : Il faudra que nous passions cette proposition au vote. Y-a-t-il d'autres questions ?

Jean-Pierre Thürler : J'ai une dernière question concernant le projet « Enjoy Switzerland », et surtout la signalétique du village, je crois me souvenir que nous avons voté un crédit de l'ordre de Fr. 140'000.-, est-il prévu maintenant de mettre en application ce crédit, et sous quelle forme ?

M. le Syndic : Le mandat a été donné à la direction de l'office du tourisme. Deux représentants du conseil communal, Bernard Rime et Jean-Claude Kolly, ont participé à différentes séances concernant le sujet. Cela fait en tous les cas 3 ans que le projet a été initié, et cela me fâche un peu, je ne vois toujours rien. J'insiste une fois de plus, car ce projet n'a tout simplement pas, ou très peu, avancé. Certaines choses ont été faites, mais je ne vois rien de concret. Y-a-t-il d'autres questions ?

Nicolas Remy : Je ne veux pas prolonger le débat, mais je suis extrêmement surpris que ça n'avance pas. Quand on voit qu'on a refait la signalétique à la piscine, et qu'il n'y a même pas le logo « Charmey là-haut sur la montagne » qui y apparaît, on a reposé un panneau neuf au fond de Bataille, le logo n'y

apparaît pas non plus, au bureau communal, on a un autre logo et un autre marquage sur les portes, il semble n'y avoir aucune cohésion à l'intérieur de la commune. Quand on parle de marketing et de publicité, même la télécabine n'utilise pas ce logo, personne ne l'utilise, je ne comprends pas. Comment voulez-vous donner une image de Charmey, ou de Val-de-Charmey, à l'extérieur, en utilisant quatre ou cinq logos différents ? Je ne comprends pas. Vous dites que vous êtes fâché, je le suis aussi. Je trouve que c'est lamentable, on ne peut pas le dire autrement.

M. le Syndic : Je suis comme vous, je ne peux pas le dire autrement non plus. Je ne vais pas m'étendre indéfiniment. Je prends note et je rappellerai la personne concernée. Oui, il y a une dispersion incroyable, alors que nous sommes une petite entité dans une petite destination. Oui, il y a un problème. Je prends note et je ferai suivre. D'autres questions ?

Si ça n'est pas le cas, avec mes collègues de l'exécutif, nous vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année. A bientôt et merci.

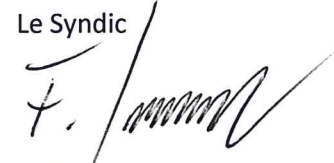
Fin de l'assemblée : 23h50

Au nom de l'Assemblée communale

Le Secrétaire

Jean-François Rime



Le Syndic

Felix Grossrieder

Assemblée communale du 14 décembre 2015

Réponse du Conseil communal à la question : Qu'en est-il du concept « Enjoy Switzerland » ?

Suite à l'intervention de deux citoyens lors de la dernière assemblée communale, l'exécutif a rencontré le responsable du projet. Nous vous faisons part ci-après des réponses reçues par rapport aux questions posées :

1. **Signalétique à l'entrée du village**

Les panneaux à l'entrée de la localité sont en cours de réalisation. La pose est prévue en février 2016.

2. **Signalétique à l'intérieur du village**

Une réunion de coordination interne entre le responsable du projet et le département technique de la commune a eu lieu le jeudi 24 décembre dernier. Une fois le concept de détail validé par le Conseil communal, les autorisations de pose de panneaux devront être demandées au Service des Ponts et Chaussée, ainsi qu'à la Préfecture. Suivront des mises à l'enquête restreinte. L'ensemble des activités prendra encore un peu de temps.

Nous espérons ainsi avoir répondu aux attentes des intervenants à l'assemblée